



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

PV N°404

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 29 JUIIN 2018**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
BUTROT Hortense	Etu. S	UFR Odontologie
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
COLOMBY Hugo	Etu. S	UFR Psychologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghozlane	A	UFR Psychologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
HUGEDE Etienne	Etu. S	UFR Odontologie
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
POUPLIN Méline	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
RAMPILLON Agathe	Etu. S	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 10 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères

CARBONI Pierre Etrangères	A	Faculté des Langues et Cultures
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES

OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	21	10	1	3

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BERTRAND Emmanuelle	Cellule d'Aide au Pilotage
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BOUTIN Johanna	Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DE CHARRETTE Catherine	Directrice de la Fondation
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
GAUTHIER Chantal	Doyen de l'UFR Sciences et des Techniques
HUCHET-du-GUERMEUR S.	Directrice du Patrimoine immobilier et de la logistique
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire

ORDRE DU JOUR

1. Informations générales
2. Présentation de la Fondation de l'Université de Nantes
3. Approbation du rapport annuel d'activité 2017

PARTENARIATS

4. Présentation de la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020 avec la Région des Pays-de-la-Loire
5. Présentation de la convention Campus Nantes avec Nantes Métropole et la Ville de Nantes

AFFAIRES BUDGETAIRES

6. Approbation du budget rectificatif de l'exercice 2018 (*après examen par la CPCA*)
7. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 (*après examen par la CPCA*)

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) - actualisation pour la rentrée 2018 (*après avis du CTE*)
9. Approbation de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire et bilan depuis 2014 (*après avis du CTE*)
10. Approbation de la modification des modalités de prise en compte des congés de maladie ordinaire dans les services d'enseignement (*après avis du CTE*)
11. Présentation des conditions d'affectation sur un emploi impliquant un accès à une zone à régime restrictif

HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

12. Présentation du « rapport annuel de santé sécurité et conditions de travail » (RSSCT) 2017 et du « programme annuel de prévention » (PAP) 2018 (*après avis du CHSCT*)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

13. Approbation du renouvellement de l'accréditation Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur (*après avis de la CFVU*)
14. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2018/2019
15. Approbation de la modification des modalités de dispense de paiement des droits universitaires

IMMOBILIER

16. Approbation du rapport d'expertise du réaménagement de la bibliothèque LLSHS
17. Approbation du rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département Informatique de l'IUT de Nantes sur le site de la Lombarderie
18. Approbation du projet de réaménagement du 6^{ème} étage et des 3^{èmes} et 4^{èmes} partiels de l'IRS UN
19. Approbation du projet de réaménagement du 3^{ème} étage de la Faculté de Médecine pour l'Unité Mixte de Recherche 1238

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

20. Elections professionnelles 2018 :
 - 20.0. Approbation des modalités d'organisation de l'élection au Comité Technique d'Etablissement et de l'élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (*après avis du CTE*)
 - 20.1. Approbation de la prorogation de la durée du mandat des membres de la CPE (*après avis du CTE*)
 - 20.2. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes
21. Election d'un représentant étudiant du Conseil d'Administration au Conseil de service du Service Universitaire des Langues
22. Projet de la Nouvelle Université à Nantes : désignation d'un administrateur étudiant membre du groupe de travail "Gouvernance"

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

23. Approbation de tarifs (*après examen par la CPCA*)
24. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur

25. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8h00.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2018

LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques, des demandes de modifications.

M. BEDOUT n'a remarqué aucune anomalie concernant les propos rapportés dans le procès-verbal. Toutefois, il y a quelques erreurs sur la forme. Il y a écrit à la page 5 : « Monsieur BEDOUT indique qu'elle est en deuxième année de STAPS et qu'elle est élue sur la liste Bouge ton Campus ». Page 32, il est écrit « M. BEDOUD » et non « M. BEDOUT ».

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 avril 2018, tel qu'annexé.

POINT 2. PRESENTATION DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Mme DE CHARRETTE indique que la Fondation de l'Université de Nantes a été créée en 2011. C'est une fondation partenariale, avec un statut juridique propre. De 2011 à 2015, il s'agissait des premiers pas de cette Fondation qui a été relancée en 2015. Depuis septembre 2015, a été réalisé un certain nombre d'étapes juridique, technique, financière, fiscale pour aboutir aux statuts qui ont été votés il y a quelques mois.

Il faut noter l'arrivée de Nantes Métropole comme fondateur de la Fondation. **M. AFFILE** fait partie du Conseil d'Administration. **Mme DE CHARRETTE** remercie Nantes Métropole qui a accordé 300 000 € de dotation au capital, ce qui permet à la Fondation de se mettre en mouvement et d'augmenter sa capacité à développer la stratégie. La capacité à abriter d'autres fondations a été formalisée, ce qui est un outil extrêmement important.

Mme DE CHARRETTE rappelle que la Fondation a 7 missions. La vocation première est de soutenir le développement de l'Université, d'être au service de l'Université et d'accompagner sa transformation, de mettre en lumière et de participer à l'attractivité de l'Université tout en lui donnant des moyens nouveaux. Les missions de la Fondation sont les suivantes :

- soutenir et promouvoir l'innovation et la recherche. Cela se traduit par des projets de recherche, d'innovation, des financements de thèse de doctorat ;
- soutenir le développement des partenariats en France mais aussi à l'international. C'est un axe qui n'a pas tout à fait été développé encore ;
- contribuer à la formation des étudiants puisque l'Université et sa Fondation sont là pour travailler aujourd'hui pour demain. Il s'agit donc de se doter des moyens qui vont permettre aux étudiants de bien apprendre et d'être fiers de leur Université.
- valoriser les diplômes issus de l'Université. Il y a un capital qui pourrait être exploité un peu plus.
- contribuer à la valorisation scientifique, culturelle et immobilière de l'Université.
- porter le savoir et la connaissance comme un bien commun. La Fondation est un acteur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de porter le savoir, la connaissance et d'assurer la diffusion de ces savoirs.

Depuis fin 2015, la Fondation a commencé à préparer la campagne *HUMANISME 2.UN* qui a pour objectif de mettre le numérique au service de l'humain. C'est une campagne qui s'appuie sur 5 thématiques : citoyens connectés, usine du futur, savoir partagé, santé du futur, Smart City. Ces 5 thématiques permettent d'accueillir des projets multiples et l'ensemble des disciplines des différentes Facultés. L'objectif fixé est de 7 millions d'euros à fin 2020. Cet objectif est aujourd'hui en très bonne voie puisque la Fondation a encaissé 4 000 000 €, ce qui permet de soutenir 32 projets. Cela se traduit par 290 dons. Pour pouvoir collecter cet argent et mettre en avant tous les projets soutenus par la Fondation, 150 rencontres externes de partenaires sur le territoire ont été organisées. Au-delà de ces 4 millions d'euros, la Fondation a 1 million d'euros de promesses de dons et 750 000 € de promesses en nature. La Fondation vient d'avoir un accord pour recevoir un équipement pour l'école de chirurgie qui est un des projets que la Fondation porte avec le CHU. Les sommes perçues atteignent donc 5 750 000 €, 2 ans avant la fin de campagne.

Mme de CHARETTTE est plutôt satisfaite de ces premiers résultats. Il y a aujourd'hui environ 220 mécènes engagés, des particuliers et majoritairement des entreprises. Le choix est fait de s'engager plutôt sur du mécénat d'entreprise dans un premier temps avant d'aller chercher des philanthropes, quelques grands donateurs pour aider à ressourcer l'Université sur des champs qui ne sont pas des champs de type projet.

Concernant les perspectives de la Fondation, l'objectif est d'accueillir un ou deux nouveaux fondateurs pour augmenter la capacité à développer cette stratégie la plus ambitieuse possible.

Il s'agit également de :

- transformer les grands projets en construction qui sont aux portes de la signature ;
- constituer un comité d'ambassadeurs, c'est-à-dire un réseau autour d'influenceurs pour collecter auprès de quelques grands donateurs, quelques grands philanthropes ;
- lancer une nouvelle collecte en fin d'année ou au début de l'année prochaine sur le thème du patrimoine de l'Université (immobilier et culturel), avec un objectif de 5 000 000 € pour pouvoir apporter des moyens à certains projets immobiliers ou de construction.

Le slogan est le suivant : « Une Université qui progresse profite à tous ». La Fondation a vraiment cette prétention de remettre la philanthropie au cœur du sujet. Les universités aujourd'hui se mobilisent beaucoup sur ce sujet-là. L'Université de la Sorbonne a lancé une grande campagne de collecte de 100 millions d'euros. Sans être trop ambitieuse, l'Université de Nantes a le droit de se fixer des objectifs.

M. BRUNAT remercie **Mme DE CHARETTE** et son équipe, notamment pour sa gentillesse d'accueil, son écoute, notamment sur les projets de soutien à la formation et à la réussite des étudiants en situation de handicap. Un projet a été lancé et commence à porter ses fruits. Il espère qu'il y en aura d'autres. Cela valorise cette activité d'accueil, d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

M. GRASSET partage le sentiment de **M. BRUNAT** sur l'engagement que **Mme DE CHARETTE** démontre. Depuis 2 ans, on sent qu'il y a un essor considérable. On commence à parler de cette Fondation et il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

M. GRASSET apporte par ailleurs un témoignage qui lui semble important sur la vocation des fondations et l'importance d'en avoir une au sein de l'Université. Il y a quelques missions de la Fondation qui lui parlent particulièrement. Il s'agit du soutien et de la promotion de l'innovation et de la recherche, du développement de partenariats, des actions qui favorisent le lien entreprises-Université. On voit sortir beaucoup d'initiatives des laboratoires qui sont difficilement soutenables par les appels à projets standards et par la politique standard de l'Etablissement, non pas parce qu'ils ne sont pas bons, mais parce qu'ils sont un peu hors normes, qu'ils ne rentrent pas dans le cadre habituel. La Fondation est un outil indispensable pour mettre en avant ce type de projets que **M. GRASSET** estime importants. Depuis deux ans, il sent qu'il y a cette capacité à les faire évoluer. Il oriente ces projets vers la Fondation. L'Université de la Sorbonne fait un pari sur l'avenir qui paraît particulièrement ambitieux pour la France. Ça ne l'est pas dans d'autres pays où le mécénat est quelque chose de standard, où les outils de la fondation sont très largement exploités. Il est essentiel de travailler à changer la culture sur le sujet parce que c'est un outil indispensable pour le rayonnement de l'Etablissement. Il demande à **Mme de CHARRETTE** si elle peut en quelques mots expliquer concrètement les 32 projets actifs.

Mme de CHARRETTE répond que l'on peut raisonner en termes de modalité pour que ce soit plus simple. Chaque don compte. Il y a des particuliers qui donnent 10 € par mois. L'engagement est d'assurer aux donateurs que la Fondation fait bien ce qui lui est demandé de faire avec l'argent donné.

Les chaires sont très en vogue en France. Une chaire, c'est un engagement pluriannuel qui permet d'aller collecter de l'argent. La chaire maritime, montée avec **M. TROUILLET** de l'IGARUN, est en cours de signature. Au cours de la semaine suivant ce Conseil d'Administration, un premier engagement d'un million d'euros sera signé. Cela va permettre de doter ce projet qui concerne l'impact de l'activité maritime en mer d'une équipe dédiée et de financer des ingénieurs, des doctorants, des post-doctorants. Cette chaire va permettre de prendre un sujet de recherche, de le confronter à un besoin d'un territoire, d'industriels. En accord avec les mécènes, il s'agit d'éclairer une question scientifique très en amont. On est sur du précompétitif, on n'est pas du tout sur un mode de prestation. Il ne s'agit pas de vendre une prestation de recherche. On est vraiment très en amont pour éclairer un sujet de recherche.

Netflix a accordé pour la deuxième fois un mécénat pour soutenir le financement d'un post doctorant qui travaille sur un sujet avec un chercheur du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N). C'est un sujet sur la rapidité des images. Google vient aussi d'accorder un don de 40 000 € pour la chaire sur les ressources éducatives libres.

La Fondation n'est pas un outil de plus pour aller chercher du projet ou chercher à vendre du projet. La Fondation est là pour mettre en lumière les pépites, évidemment en lien avec ce qui est important pour les laboratoires et les Composantes.

M. AFFILE témoigne du fait que lorsque **Mme DE CHARRETTE** est venue les voir pour solliciter l'entrée de Nantes Métropole comme membre fondateur de la Fondation de l'Université, il n'y a pas eu beaucoup de discussions, de réticences. Ils ont considéré qu'en étant membre du Conseil d'Administration de l'Université, il était logique aussi d'accompagner un outil permettant de financer des actions entre les marges. Il a été convenu également d'essayer d'utiliser le réseau métropolitain pour trouver aussi matière à enrichir le nombre et la qualité des ambassadeurs de l'Université, notamment en essayant de trouver des personnalités à la fois du monde économique, ce qui répond à l'objectif de rapprocher l'Université de l'entreprise, et du monde des arts, du spectacle et de la communication. **M. AFFILE** s'y emploie et les choses avancent.

LE PRESIDENT précise que ce comité des ambassadeurs est présidé par **M. AYRAULT** qui a accepté ce rôle.

M. CHENE considère que c'est vraiment un outil très intéressant, notamment pour les missions qui consistent à soutenir la promotion, l'innovation et la recherche, et à favoriser le lien entreprises-Université, plus globalement le lien avec les acteurs du monde socio-économique autour de l'Université. Les entreprises donnent de l'argent pour un objectif précis. Cela veut dire qu'elles ont confiance, c'est donc très intéressant. Il demande s'il y a des retours d'information sur le rayonnement de l'Université via la Fondation notamment.

Mme de CHARRETTE espère bien sûr que la Fondation participe au rayonnement de l'Université. Calculer un impact, c'est assez complexe. La Fondation est en train de recueillir un don de KPMG pour mesurer l'impact de l'attractivité des fondations. Elle sera peut-être en mesure de répondre plus concrètement une fois ce travail réalisé.

Mme SAMI considère qu'il manquait dans les documents, même si maintenant elle en sait un peu plus, des exemples concrets sur les différentes missions pour les éclairer un peu plus sur les réalisations de la Fondation.

Dans les nouveaux statuts, il y a désormais la capacité à abriter d'autres fondations. Elle demande s'il y a actuellement d'autres fondations qui sont abritées au sein de la Fondation de l'Université de Nantes.

Elle aimerait savoir comment se situe la Fondation par rapport aux autres fondations, notamment les fondations des écoles. Elle demande si la Fondation de l'Université arrive vraiment à concurrencer les écoles. L'Université a des atouts, mais peut-être aussi quelques faiblesses par rapport aux écoles.

Mme DE CHARRETTE répond qu'elle n'a pas voulu lister tous les projets. Elle invite les administrateurs à aller voir le détail sur le site interne.

Sur la question de la capacité à abriter, c'est une garantie sur l'avenir. La Fondation a cette capacité, peut-être qu'elle l'utilisera, peut-être qu'elle aura des sollicitations.

En France, il y a 4 000 fondations qui couvrent un marché de 8 milliards d'euros. Sur ce marché, il faut comparer ce qui est comparable. HEC, l'ESSEC, les Mines etc. sont sur ce marché depuis les années 80 et ont investi énormément dans ces fondations en termes de capital pour aller collecter auprès des anciens élèves. Aujourd'hui, la Sorbonne a collecté 50 millions d'euros uniquement auprès des 350 000 anciens qui sont sur des territoires étrangers. La Sorbonne a investi depuis 4 ans pratiquement 1 € pour en collecter 2.

LE PRESIDENT souligne que la Fondation est un vecteur de communication et de partage avec les partenaires au sens très large de ce que veut porter l'Université. A chaque fois, l'objectif est d'avoir des projets qui ont du sens, de la valeur. Les fondations universitaires ne peuvent marcher qu'avec le soutien des collectivités. Il remercie beaucoup Nantes Métropole d'avoir accepté d'être membre fondateur.

Il remercie **Mme de CHARRETTE** et son équipe pour ce travail professionnel, rigoureux.

POINT 3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017

M. BERNOUSSI rappelle qu'ils ont pris la décision politique il y a environ trois ans de passer d'un simple rapport financier à un rapport annuel d'activités qui est beaucoup plus riche et qui reflète à la fois les aspects financier mais aussi l'activité réelle dans différents domaines. Ce rapport est très instructif. Il rend hommage à tous les collègues qui sont impliqués dans l'Université. Il est notamment évoqué dans ce rapport l'impression 3D qui est la première réalisation importante au sein de la cité et la réussite de Next.

Mme FLEURY-BAHI salue ce bilan qui fait état de très belles avancées, de très belles réussites pour l'année 2017 en termes de recherche, de formation, de développement international, de qualité de vie au travail. Tout ceci marque l'engagement de l'Etablissement dans une dynamique très positive qui a contribué à l'obtention de Next. Cette dynamique a été mise à profit également dans la coconstruction de l'Université cible.

M. BRUNAT rejoint **Mme FLEURY-BAHI** sur la qualité du document. Il pense que l'on peut être fier en tant qu'agent de l'Université de la richesse de tous ces domaines et de l'innovation au service des étudiants mais aussi au service du territoire. C'est extrêmement important de le valoriser encore plus et que tout le monde en soit conscient. Chacun a sa place dans l'Université.

Mme OBLE est navrée mais elle n'a pas eu le temps de lire une partie importante des documents. Elle ne participera donc pas aux votes. En revanche, elle a lu le rapport annuel. Dans ce rapport, il y a des choses qui sont vraiment intéressantes. On voit que l'Université s'ouvre à l'extérieur. Il y a beaucoup d'initiatives. En revanche, elle n'a pas vu dans le document des questionnements ou de la prospective. Elle considère que ça manque. Elle rapproche ce rapport d'un autre document qu'elle a reçu en même temps, qui s'appelle Strater Diagnostic Pays de la Loire. Dans ce document, il est noté par exemple qu'il y a une poursuite d'études de l'enseignement supérieur en Pays-de-la-Loire qui est inférieure au niveau national, notamment à l'Université. Il y a un potentiel scientifique qui doit être développé. L'Université a déjà du mal à accepter l'ensemble des jeunes qui vont arriver parce qu'il y a eu un manque d'anticipation, notamment du baby-boom des années 2000. **Mme OBLE** se demande comment accompagner les jeunes dans l'enseignement supérieur et la recherche pour répondre demain aux besoins socioéconomiques et notamment à l'augmentation de la technicité des métiers.

Il est également évoqué dans ce document le niveau faible de dépenses en R et D. Dans la région, l'industrie est plutôt manufacturière avec des risques de délocalisation. Le rapport se demande comment pourront être développés des sites de conception et de recherche sur les Pays de Loire. **Mme OBLE** se demande comment l'Université pourrait aussi accompagner cette implantation de sites de conception.

Dans ce document, il est beaucoup évoqué la coopération Bretagne - Pays-de-la-Loire. **Mme OBLE** demande ce que devient cette coopération avec la question de l'UBL.

Il y a une faible proportion de doctorants en Pays-de-la-Loire en comparaison de la moyenne nationale. Selon elle, les docteurs sont une des clés sur les questions ayant trait aux enjeux de demain. C'est une question centrale.

LE PRESIDENT répond que c'est un bilan, donc par nature il s'agit de se retourner en arrière. Concernant le taux d'enseignement supérieur, il faut voir la globalité, il faut voir les proportions. Il y a une part de privé qui n'est pas forcément répertoriée aujourd'hui. Le CNOUS par exemple ne sait pas combien il y a d'établissements d'enseignement supérieur en France. Il y a également la part des BTS.

Sur la R et D et les risques de délocalisation, ils y travaillent. Il prend deux exemples :

- la Fondation qui focalise beaucoup sur les PME ;
- le travail avec l'IRT Jules Verne avec cette année particulièrement un focus PME.

LE PRESIDENT pense aux PME parce que la délocalisation est plus difficile mais un travail est réalisé aussi au niveau des grands groupes. L'objectif est vraiment de garder in situ le label, après Paris, de troisième région industrielle.

Concernant la coopération Bretagne-Pays-de-la-Loire, un travail est réalisé actuellement sur une évolution de la COMUE UBL qui aura peut-être un autre statut, mais qui gardera la coopération interrégionale entre les établissements, qui coordonnera, de manière à ne pas avoir de séparation entre ces deux régions qui n'ont pas fusionné. Il s'agit du terrain de jeu naturel aujourd'hui comme en 2014, année où a été créée l'UBL.

M. GADOLLET n'approuvera pas le rapport. En effet, au détriment de la langue française, le rapport est presque entièrement rédigé en écriture inclusive. C'est assez cocasse puisque cela prouve que même avec la meilleure volonté, cette novlangue est extrêmement fastidieuse. L'écriture inclusive porte atteinte au principe de neutralité du service public. C'est un appareil idéologique au service de la théorie du genre. Il invite l'Université

à suivre les recommandations de la circulaire ministérielle du 22 novembre 2007 et à ne plus faire usage de cette écriture.

Mme TRICHET remercie les services pour la rédaction de ce rapport annuel qui est vraiment un outil de connaissance de l'Université qui s'améliore d'année en année et qui inclut des remarques apportées. Les abréviations sont bien expliquées, surtout pour pouvoir s'appropriier les chapitres financiers. Désormais, il y a petits onglets qui facilitent la lecture. Elle est très contente que l'écriture inclusive ait été utilisée pour rédiger ce document. Elle aimerait que n'entrent pas au Panthéon que les grands hommes.

M. POUZAINT souligne que l'on voit bien au travers du rapport qui est présenté la richesse et le bouillonnement de l'Université. Il souhaite porter un focus particulier sur les ressources humaines. Pour lui, ce n'est pas un détail. Une des ressources fondamentales de l'Université, ce sont ses personnels. Il n'est pas fait mention de l'augmentation des contractuels au sein de l'Université. C'est un point qui lui paraît très important, d'autant plus qu'au niveau du gouvernement, un accent particulier est mis pour favoriser l'emploi des contractuels sur des périodes courtes. Cela va développer au bout du compte la précarisation. Il faut avoir le courage de regarder la réalité en face. Des collègues salariés de l'Université sont déjà dans des situations précaires. Lors de la fête des personnels de l'IUT, il a eu l'occasion de discuter avec un certain nombre de collègues qui sont responsables de service et qui ont pu lui transmettre leur questionnement. Au mois de septembre, leurs équipes vont être renouvelées parce que des collègues qui étaient sur des tâches techniques, de catégorie C, arrivent au bout des deux ans de contrat. Cela signifie qu'il va y avoir des collègues qui probablement vont arriver au mois de septembre et qu'il va falloir former. Il y a des choses qui marchent. Il y a un dynamisme qu'il faut souligner, mais il y a aussi des difficultés. Cela coûte peut-être « un pognon de dingue » de payer des collègues sur des CDI au lieu de CDD renouvelables, mais il pense que c'est de la responsabilité de l'Etablissement de se préoccuper des conditions de travail des collègues. C'est un point qui à son avis fera l'objet de développements lors des prochains Conseils d'Administration, puisque la politique gouvernementale et la question du budget vont poser un certain nombre de questions.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAINT** de souligner le dynamisme incontestable de l'Etablissement. Il aimerait attirer l'attention sur le fait que la communication se fait souvent sur les contractuels. Les chiffres seront présentés au moment du débat d'orientation budgétaire. Il y a les CDD et les CDI. L'effort de l'Etablissement pour la CDisation est sans commune mesure avec ce que l'on peut voir par ailleurs. Il y a peu d'établissements qui ont fait ces efforts.

M. BIAIS ne partage pas le diagnostic et il pense qu'il sera nécessaire de présenter au Conseil d'Administration un bilan précis sur le sujet de la répartition entre les titulaires et les contractuels. Toutes les données colligées montrent au contraire qu'en 2017 et 2018, l'emploi titulaire des personnels administratifs et techniques a progressé dans l'Etablissement, de même que le nombre de CDI. Un des effets de la nouvelle Charte de gestion des personnels contractuels de l'Etablissement est justement d'accélérer la titularisation des agents ou le passage en CDI. Quand on dit que l'emploi contractuel augmente, il faut faire attention à ce que l'on dit puisque les chiffres qui seront présentés montrent le contraire. Sur le budget de l'Etablissement, l'emploi titulaire et le nombre de CDI a progressé en 2017 comme en 2018.

L'Etablissement et il faut s'en féliciter a une réelle dynamique sur le développement de ses ressources propres. Il est vrai que sur ces ressources propres, l'Etablissement emploie des personnels contractuels, mais cela a toujours été fait. Il n'est pas possible de CDIser tout le monde ou de titulariser parce qu'il y a une précarité des ressources. Il faut bien distinguer les sources de financement. Sur le budget de l'Etablissement, il y a une réelle progression de l'emploi titulaire et du nombre de CDI. Sur les ressources propres, l'Etablissement fait l'effort, contrairement aux organismes de recherche ou au CHU, de passer des collègues en CDI.

M. BROCHARD remercie pour ce document qui est très bien fait. Il revient sur les pages 92 et 93 qui présentent les évolutions en termes de budget au niveau des fournitures générales, des dépenses de service pour l'enseignement et de la recherche. Il serait intéressant de faire un focus sur les grosses variations. Il y a par exemple 60% d'augmentation en termes d'achat de mobilier de bureau, de salles de réunion. A contrario, les dépenses transports, entrepôt, marchandises baissent de 68 %. Il y a une augmentation des dépenses pour sciences de la terre, géophysique, astrophysique de 84,7%. Il serait intéressant de savoir pourquoi il y a ces augmentations et ces diminutions.

LE PRESIDENT pense que l'on peut faire la corrélation avec l'ouverture de nouveaux bâtiments et l'anticipation de ces nouveaux bâtiments. Le LS2N a été ouvert. Il y a peut-être un reliquat de l'IRS2 également et l'anticipation de la réhabilitation de la planétologie.

M. LUPI pense que cette augmentation est due aux nouveaux locaux de planétologie au sein du Département de Physique.

Mme SAMI partage ce qu'a dit **M. POUZAINT**. Elle entend bien ce que dit **M. BIAIS** sur le fait qu'il y a un certain nombre de titularisations et de CDIations. Suite à la loi Sauvadet, l'Université de Nantes fait partie des établissements qui ont CDIés. Ils étaient très contents et ils l'ont déjà dit. Le problème qui se pose, c'est qu'il y a de plus en plus de projets qui ne sont pas financés par des financements pérennes et des financements sur masse salariale Etat. Il y a donc de plus en plus de CDD qui sont effectivement des précaires. Ce sont des personnels qui sont sur ressources propres. Les ressources n'étant pas pérennes, ils ne peuvent pas être pérennisés alors qu'ils sont parfois sur des missions pérennes. L'aide de l'Etat n'étant pas suffisante, on va de plus en plus vers des financements sur ressources propres. Cela pourrait vouloir dire a priori que l'on va aller vers une précarisation de plus en plus importante.

Mme SAMI n'a pas eu le temps de lire ce document en détail ni un certain nombre d'autres documents. Elle tire son chapeau aux administrateurs qui ont réussi à lire en peu de temps tous les documents. Elle est contente d'avoir ce bilan et elle pense qu'elle apprendra un certain nombre de choses en plus de ce qu'elle sait déjà sur l'Université de Nantes en le lisant complètement.

LE PRESIDENT souligne qu'entre 2014 et aujourd'hui, l'Université a augmenté de 140% les contrats collaboratifs, c'est-à-dire Université-entreprise. Il s'agit de ressources propres. C'est une augmentation peu comparable avec ce que l'on peut voir ailleurs. Il y a donc une augmentation du nombre de contractuels qui sont des contractuels CDD pour une grande part sur ces ressources propres et des contractuels CDI parce que c'est la décision politique de l'Etablissement. Il y a également une augmentation des titulaires.

Mme KERBART s'associe aux précédentes remarques qui ont été faites sur ce document, mise à part celle sur l'écriture inclusive. Elle est au contraire très fière que l'Etablissement ait cette réflexion et cette ouverture. Le document est très bien fait. Elle a entendu qu'il avait été diffusé aux professionnels. Elle trouve que ce serait intéressant qu'il soit aussi diffusé aux étudiants. En le lisant, elle a appris beaucoup de choses sur l'Université, découvert des projets qu'elle ne connaissait pas. Beaucoup de projets incluent les étudiants, ce dont elle se félicite. Il faut réfléchir à un mode de diffusion aux étudiants. Cela renforcerait le sentiment d'appartenance.

M. POUZAINT rejoint le propos de sa collègue. Cette fin d'année est difficile avec tout ce qu'il y a à boucler. Il est difficile d'être au point sur toutes les questions qui sont présentées au Conseil d'Administration. Il revient sur la question des personnes en situation précaire. Il convient d'évoquer aussi les collègues qui sont en intérim, qui travaillent sur des appels d'offres, notamment sur le nettoyage des locaux. On peut constater sur dix ans à l'IUT la dégradation des conditions de travail de ces personnels. Ces personnels travaillent dans des sociétés qui ont remporté les marchés, comme ONET. Les conditions de travail sont difficiles. Il n'y a pas de suivi médical pour ces personnes-là dans la durée. Ce sont des personnes qui vont subir des troubles musculo squelettiques au bout de 20 ans de carrière. Il ne dit pas que tout est noir. Il faut être vigilant. L'Université, ce n'est pas quelque chose qui est suspendue en dehors de son contexte. Toutes les entreprises sont liées maintenant à une sous-traitance. Si les entreprises du CAC 40 font d'énormes bénéfices, un certain nombre d'entreprises sous-traitantes sont dans des conditions difficiles et ont des conditions de travail difficiles pour leur personnel. Il faut en être conscient. Il faut regarder autour de soi.

Mme TRICHET trouve, concernant la CDIation de certains ingénieurs, que le système avec Capacités qui a mis en place des équipes d'ingénieurs missionnés pour soutenir des projets, est une façon très intelligente pour l'Université de Nantes de conserver des compétences en interne alors que les personnes avaient démontré ces compétences souvent sur des contrats courts. C'est une belle possibilité de préserver ces compétences en interne.

LE PRESIDENT remercie **Mme TRICHET** de le rappeler. Effectivement, il y a un peu plus de 70 ETP à Capacités et cela augmente d'année en année.

M. GRASSET n'est pas compétent sur la question des CDI et des CDD, mais il trouve la discussion pertinente et importante. Il y a des avis et il y a des faits. Il encourage à ce que dans le bilan 2018, il y ait vraiment une rubrique dédiée à ce sujet. Pour ce qui concerne les laboratoires, c'est un sujet majeur. C'est aussi le cas dans les formations.

M. GRASSET se félicite de l'évolution du document présenté qui est vraiment formidable. Il se demande si un jour il pourra être intitulé uniquement « Rapport annuel » puisque le bilan financier fait partie du bilan de l'ensemble de l'Etablissement. Ce sera peut-être une évolution logique.

En ce qui concerne la diffusion, ils ont eu le document papier très tard mais il lui semble que toutes les personnes ont eu l'annonce de la diffusion sur l'intranet le 11 juin. Cela leur a donc laissé un peu de temps pour regarder le document.

LE PRESIDENT indique que l'année passée, sur la masse salariale Etat, les CDD sont passés de 17% à 15 % et que les titulaires CDI représentent 85 % de cette masse salariale Etat. L'information sur ces chiffres sera renforcée.

LE PRESIDENT indique que **Mme BARON** a donné procuration à **Mme SAMI**, **Mme BOUSQUET** à **M. LUPI**, **M. CARBONI** à **M. POUZAIN**, **Mme HOUEL** à **Mme MORERE**, **Mme JOLLIET** à **Mme BERNAULT**, **Mme LESTIEN** à **M. AFFILE**, **M. OLERON** à **M. CHENE**, **Mme TONNERRE** à **M. BRUNAT**, **M. TOSTIVINT** à **Mme TRICHET** et **M. GUEVEL** à **Mme FLEURY-BAHI**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 6 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport annuel d'activités 2017, tel qu'annexé.

LE PRESIDENT remercie **Monsieur GENON** puisque c'est son dernier Conseil d'Administration. Il le remercie pour son extrême fidélité.

M. GENON remercie lui aussi le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes de l'avoir accueilli depuis deux ans. C'est une expérience très intéressante qui lui a permis de mieux comprendre comment fonctionne l'Université. L'Université pour les lycées est un partenaire puisque l'orientation est au cœur de leurs préoccupations. Mieux comprendre le fonctionnement de l'Université, tisser des liens, créer des partenariats, c'est à son sens quelque chose de clé.

M. CHENE trouve extrêmement important qu'il y ait une diffusion de ce rapport également vers les lycéens pour que la vision des lycéens qui s'orientent aujourd'hui vers l'enseignement supérieur change et change positivement pour l'Université.

M. GENON, en parcourant ce rapport, s'est dit que ce serait effectivement très intéressant qu'ils puissent l'avoir dans leur Centre de Documentation et d'Information, afin que leurs élèves et étudiants puissent en prendre connaissance et se renseigner sur leurs futurs espaces d'accueil.

POINT 5. PRESENTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 AVEC LA REGION DES PAYS-DE-LA-LOIRE

POINT 6. PRESENTATION DE LA CONVENTION CAMPUS NANTES AVEC NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

M. BERNOUSSI souhaite aborder les points 5 et 6 en même temps car il faut les voir en lien.

La convention d'objectifs 2017-2020 avec la Région Pays-de-la-Loire est une convention qui a été négociée récemment et qui porte sur 3 ans. Il y a une baisse environ de 10 % de dotation. Cette convention qui a été négociée entre les axes stratégiques de la Région et les axes stratégiques de l'Université porte sur 3 axes de financement qui sont renforcés.

Le premier axe porte sur l'accompagnement de la réussite des jeunes. Cela rejoint exactement l'intervention de **M. GENON**. Il s'agit notamment de la relation Université-lycée (semaine Université-lycée, aide à l'orientation). Cela rentre à la fois dans les compétences de la Région mais aussi de l'Université. Cet axe concerne aussi le tutorat d'accompagnement, mais aussi le déploiement de dispositifs pour les primo entrants, tel que le dispositif Réussite conduit en Sciences et qui va être généralisé dans d'autres Composantes. Il y a également ce qui contribue à la réussite des étudiants : équipement WI-FI, data center, infrastructures, câblage.

Le deuxième axe porte sur la préparation des compétences de demain et sur l'insertion professionnelle. Il y a toutes les actions au sein du SUIO sur l'insertion professionnelle, le Career Center. Il y a également la création de tiers lieux. Il s'agit d'un ensemble de salles connectées et interconnectées entre elles qui permet de développer la pédagogie universitaire. Dans un premier temps, une quinzaine de tiers lieux sera mise en place à l'Université.

Le troisième axe est un axe fort de la Région mais aussi de l'Université de Nantes et des trois universités ligériennes. Il s'agit d'accompagner le développement de la validation des acquis.

Sur l'international, un seul axe a été retenu. Il s'agit du guichet unique des étudiants étrangers qui sera soutenu à hauteur de 104 000 € par an.

Concernant la convention avec Nantes Métropole, le soutien augmente de 51,6 %. Le choix de la Métropole est de soutenir Next durant les trois années à hauteur de 2,4 millions d'euros, c'est-à-dire en moyenne 800 000 € par an. C'est quelque chose qui se rajoute à ce qu'il y avait avant.

Il y a quatre grands axes de financement. Le premier axe, c'est Next : 2,4 millions d'euros sur les trois ans avec un soutien fort à la fois à la recherche, à l'innovation mais aussi à l'appui au pilotage de l'initiative et au développement de plateformes. Cet axe concerne Next mais aussi tous les projets interdisciplinaires : l'appel à projet interdisciplinaire lancé par la DRPI pour favoriser l'interdisciplinarité au sein de l'Université, le dispositif d'innovation FIL Innov' avec les ingénieurs filières.

Le deuxième axe concerne la transition numérique, à la fois au niveau des usages pédagogiques (équipement de salle, multimédia etc.) et au niveau des services rendus aux étudiants avec différentes applications numériques. Il s'agit de mettre le numérique au service de la recherche et d'aménager des espaces d'innovation.

Le troisième axe concerne la réussite étudiante. Il se concrétise notamment par un financement immobilier avec par exemple l'aménagement de STAPS. Il y a aussi toute une série d'actions qui concernent l'insertion professionnelle, notamment les forums emplois, NoctamBU avec les tuteurs, l'évaluation des enseignements par les étudiants, l'entreprenariat étudiant et le soutien aux actions culturelles et sociales des étudiants.

Le dernier axe concerne l'attractivité et la notoriété de la Métropole à travers son Université : soutien à l'attractivité internationale, soutien aux colloques et aux journées scientifiques, visibilité bâtementaire et coopération académique.

Mme BERNAULT indique qu'au nom de la majorité U2020, elle tient à souligner l'importance du soutien de la Région et de la Métropole qui sont des partenaires incontournables de l'Université de Nantes. Ce soutien va permettre à la fois de développer des actions existantes et puis d'amorcer aussi des projets nouveaux. Elle remercie la Métropole et la Région pour leur soutien clair au projet Next et donc à la Nouvelle Université à Nantes, ce qui doit être salué puisque un projet de cette ampleur ne peut être conçu que comme un projet de site.

Mme ARTEAUD demande pourquoi il y a une baisse de 10% de la part des dotations de la Région. Elle déplore cette baisse. Elle demande s'il y a un lien avec l'installation de l'Université Catholique de l'Ouest à Nantes. Elle demande si cette dotation a été redistribuée dans les universités privées.

Par ailleurs, elle a compris beaucoup de choses en lisant ce document qui lui a permis de mieux comprendre comment sont répartis les moyens.

M. BERNOUSSI répond que la baisse de 10% a été appliquée à toutes les universités ligériennes. La baisse du budget de la Région a été répercutée sur tous les domaines.

LE PRESIDENT précise que ce n'est pas l'Université Catholique de l'Ouest mais l'Institut Catholique de l'Ouest.

Mme OBLE n'évoque que la convention Région-Université parce qu'elle n'a pas eu le temps de lire les documents. Il y a un grand absent dans cette convention, c'est la formation continue. Elle rappelle que la Région a la compétence de la formation continue. Le financement de la formation continue à l'Université aurait pu être abordé dans cette convention.

Concernant le défi démographique sans précédent, il y a certainement eu un manque d'anticipation de la Région et peut-être des pouvoirs politiques sur notamment le baby-boom des années 2000. Actuellement, il y a un certain nombre de collégiens de troisième qui n'ont pas d'affectation dans les lycées pour la rentrée prochaine. D'ores et déjà, ils ont été informés qu'ils n'obtiendront pas forcément leur choix d'orientation. Cela interpelle parce que cette difficulté va se retrouver également au niveau de l'enseignement supérieur et la recherche dans les années à venir. Elle se demande comment on peut parler d'améliorer l'orientation si, pour des raisons de place ou de manque d'anticipation, on n'oriente pas les jeunes selon leur choix ou selon leur projet professionnel. C'est une question qui revient régulièrement, mais qui est à sons sens centrale.

Il est question de préparer les compétences de demain. C'est très bien. **Mme OBLE** rappelle que les universités ont pour mission de former les citoyens de demain pour répondre aux besoins de la société. Il peut s'agir des penseurs, des médecins, des chercheurs, des enseignants, des dirigeants de demain, mais il ne s'agit pas seulement de formations pour répondre aux besoins économiques.

LE PRESIDENT est d'accord sur le dernier point. Concernant la question de l'anticipation, il indique qu'il y a eu 9 ouvertures de collèges et lycées en Loire-Atlantique depuis 2009. Il y en a eu 7 en Vendée. Il pense qu'il y a anticipation au niveau des collèges et lycées. Il y a eu 4 000 bacheliers en plus sur l'académie l'année dernière.

M. GENON indique qu'il est toujours difficile pour lui d'avoir une vision macro. En ce qui concerne l'affectation des élèves de troisième dans les lycées, globalement les choses se passent plutôt bien. Beaucoup d'établissements ont été ouverts sur Nantes. Il semblerait que le choc démographique commence à s'atténuer un petit peu, au regard des informations qui ont été communiquées par le Recteur. Le vrai enjeu porte sur l'orientation post-bac. Il salue l'outil brick qui apparaît dans le rapport. Ils l'ont expérimenté au lycée Carcouët. Il va être diffusé cette année sur l'ensemble des établissements et c'est véritablement quelque chose d'extrêmement intéressant. Au-delà de la problématique de place, il y a surtout une grosse difficulté à faire connaître l'ensemble des formations existantes à l'Université, y compris les IUT. Il salue à ce niveau-là tout outil mis à disposition des lycées pour favoriser l'utilisation de l'orientation au sens large.

Mme DURAND confirme les propos sur les prévisions d'affectation. A l'éducation nationale, ils travaillent sur des outils de prévision et ils connaissent les élèves depuis la maternelle jusqu'au lycée. Cela permet donc d'anticiper. Il y a une croissance démographique que l'Université subie actuellement. Il y a aujourd'hui une baisse dans la plupart des départements en primaire que l'Université vivra dans quelques années. Ce qui est difficile en termes de prévision, c'est cette transition entre le second degré et l'enseignement supérieur. Ils n'ont pas d'outils de prévision qui permettent de définir des trajectoires et faire des ouvertures en conséquence. L'exercice est difficile car l'offre est sur tout le territoire régional mais aussi national. Il est difficile de prédire de l'orientation vers les filières. Ils échangent avec la Région, avec les universités sur les projections d'effectifs. Concernant l'outil brick, elle remercie Université d'être venue le présenter en conseil pédagogique devant l'ensemble des corps d'inspection au Rectorat. Il y a une vive attente vis-à-vis de cet outil.

M. AFFILE revient sur la diapositive qui mentionnait les grandes priorités de la convention Campus Nantes. On retrouve en fait beaucoup d'enjeux qui sont liés, qui concernent le projet Next et qui ont été abordés lors de la présentation de l'activité de la Fondation de l'Université. Il y a une cohérence d'ensemble dans l'engagement métropolitain. Cet engagement a lieu dans les instances puisque en dehors de ce Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, **M. AFFILE** participe également au Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes. Il essaie de tenir le même discours cohérent dans les différentes instances pour qu'il n'y ait pas d'écart d'interprétation des uns et des autres. Le fait d'avoir réussi à obtenir un vote assez clair sur l'I-site est particulièrement intéressant.

La Métropole est contrainte pour son budget de fonctionnement à une progression de 1,2% de la part de l'État. 51,6%, c'est beaucoup plus que 1,2%. Cela signifie que cet engagement supplémentaire qu'ils mettent au service de l'Université et de l'ensemble des projets portés par l'Université nécessitera de leur part sans doute de reconfigurer de façon un peu différente un certain nombre d'autres soutiens. Il y a à la fois un soutien dans les déclarations, dans les postures publiques et dans les choix budgétaires. Il regrette juste que toutes les institutions locales et régionales n'aient pas fait le même choix.

LE PRESIDENT remercie **M. AFFILE** parce qu'avoir la Métropole dans les instances de l'Université, échanger presque tous les jours entre les cabinets, les services est quelque chose de tout à fait tout exemplaire. Cela pourrait paraître presque naturel, mais ça ne l'est pas. La Métropole a doublé en 2014 son soutien à l'ESR. Désormais, il y a 800 000 € de plus tous les ans pour l'I-site. Il n'y a pas beaucoup de sites qui sont dans cette situation avec une vraie complicité entre la ville et son université, entre l'université et sa ville. Il n'y a pas de grande métropole sans grande université, il n'y a pas de grande université sans grande métropole. C'est une vraie prise de conscience. C'est quelque chose de fort. Il remercie la Métropole pour ce soutien.

M. POUZAIN considère que le soutien des collectivités est effectivement financier, mais il est d'abord un soutien politique. C'est ça qui est important parce que lorsque l'on va négocier pour des dossiers au niveau national, il faut y aller groupé. Ce soutien politique des collectivités est très important. Certes la Région a fait un effort qui pourrait être supérieur mais cela étant dit, ce qu'il faut noter, c'est le soutien politique à l'Etablissement. C'est cela qui va avoir des effets sur le long terme. Il pense que les responsables politiques régionaux ont bien compris que l'Université est un élément clé de l'écosystème de la formation, de l'innovation, de l'emploi sur le long terme.

Concernant les effectifs, l'agglomération nantaise et la grande région sont en progression. Il va falloir anticiper. L'équipe précédente au niveau de la Région avait mis en place un grand plan sur la création de lycées. Il faut vérifier que l'équipe actuelle va continuer cet effort qui est absolument indispensable pour pouvoir diplômer suffisamment de lycéens dans de bonnes conditions, ce qui garantira la pérennité sur le recrutement des universités. Il ne faut oublier la CARENE qui a toujours fait un effort au-dessus de la moyenne pour soutenir l'Université.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAIN** pour cette intervention parce que l'université est un acteur des politiques publiques. La complicité est politique et au plus haut niveau. On le voit aujourd'hui dans les développements, les soutiens notamment à l'I-site nantais.

M. BEDOUT souligne que dans la convention avec la Région des Pays-de-la-Loire, il est précisé que des acomptes peuvent être versés en cours d'année et notamment pour l'année 1, donc 2017-2018. Dans la mesure où cette année touche à sa fin, il souhaite savoir pourquoi la convention n'est présentée que maintenant.

M. BERNOUSSI répond qu'il y a eu un certain nombre de négociations au préalable.

LE PRESIDENT précise que les conventions ne sont pas toujours prêtes au mois de décembre pour commencer en janvier. Il faut du temps, il faut négocier, il faut se battre sur tout. Au final, il pense qu'il s'agit d'un bon contrat dont il est satisfait.

M. BERNOUSSI souligne qu'il y avait le souhait tout à fait compréhensible de la Région de travailler avec les trois universités ligériennes et que celles-ci portent un certain nombre de projets communs.

Mme TRICHET apporte un témoignage sur la communication entre la formation supérieure et la formation secondaire. Il y a des initiatives qui se font très précocement, dès le collège, et qui ont montré des résultats assez impressionnants. Au collège à Nozay, le chef d'établissement il y a environ 5-6 ans a détecté un pourcentage extrêmement faible (10%) de demande pour les filières générales dans son établissement. Il a instauré une journée pour la science dans son établissement en faisant venir des chercheurs sur différentes thématiques. Pendant une heure, les chercheurs s'adressent à une classe et ils vulgarisent leur histoire. Il s'agit de partager des histoires scientifiques, de montrer ce que l'on peut faire comme métier après tel niveau d'études à l'Université. Il y a un résultat concret. Désormais, il y a presque à 20 % de demande d'orientation dans des filières générales.

Mme SAMI salue l'augmentation de 51 % de la subvention de Nantes Métropole. Elle regrette que la Région n'en fasse pas de même, peut-être pas à ce niveau-là. Elle trouve assez affligeant que l'Université doive se battre avec la Région pour pouvoir avoir des moyens pour fonctionner, sachant que les universités donnent du rayonnement à la Région aussi.

A propos de l'augmentation des fonds pour Next, elle n'a rien contre à partir du moment où elle espère que ce ne sont pas des fonds qui vont manquer aux autres axes de recherche qui n'émergent pas dans Next. Il y a quatre axes de financement qui sont renouvelés, le soutien à l'innovation (Next), la transition numérique, l'amélioration de la vie des étudiants, l'augmentation de l'attractivité. C'est très bien sauf qu'au niveau de la recherche et même des formations, il y a d'autres axes qui n'apparaissent pas forcément dans Next et dans les axes principaux de la Région.

LE PRESIDENT répond que ce sont des fonds en plus ciblés sur Next, avec ce que cela recoupe de spécialisation et d'effet de sillage sur l'ensemble.

Il reprecise ses propos. Il n'y a pas de bataille avec les uns les autres. Il faut argumenter, par exemple sur le poids des sciences humaines et sociales. Les choses commencent à être comprises, appréhendées, partagées. La Région et la Métropole sont un vrai soutien. Leur aide représente 3 % du budget de l'Etablissement et 40% des investissements. Sans ce soutien des collectivités, la dynamique de l'Etablissement n'est pas du tout la même. Il trouve que l'on peut se féliciter du rendement du soutien des collectivités.

Mme MORERE indique que la majorité U2020 souligne que le soutien accordé par la Région, Nantes métropole et la Ville de Nantes est plus qu'un soutien financier. C'est aussi un soutien politique audacieux qui va accompagner l'Université dans toute la dynamique de transition et de transformation de l'ESR qui est engagée. Dans la convention, il y a des mots très forts : sens commun, convergence des enjeux. C'est un document important.

LE PRESIDENT précise que cela s'inscrit aussi dans la démarche Campus Nantes avec une réunion le 5 juillet prochain sur le sujet.

Mme ADOUD tient à saluer l'initiative de diffusion et de soutien des parcours d'accompagnement, type réussite. Cela a bien marché à la Faculté des Sciences. Elle espère que les deux parcours qui ont été créés à la place du parcours réussite en Sciences seront aussi soutenus que l'ancien parcours.

M. JAOUEN remercie les collègues **M. POUZAIN** et **M. BERNOUSSI** d'avoir mentionné l'importance à la fois de la CARENE et de la Roche-sur-Yon agglomération comme partenaires de l'Université dans tous ces dossiers.

POINT 6. APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2018 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique que sur le plan réglementaire, le premier acte est de reporter les crédits. La comptabilité de trésorerie montre essentiellement les variations opérées par les dépenses et les recettes sur la trésorerie. Dans ce cadre-là, il convient de demander au Recteur l'autorisation de reporter sur 2018 les crédits qui n'ont pas été dépensés en 2017. Ce sont des montants assez importants.

Le deuxième acte concerne l'ensemble des opérations dont ils ont eu connaissance depuis l'élaboration du budget initial en décembre. Pour exemple, en janvier, les notifications de l'État ont été envoyées. Pour une plus grande sincérité du budget, il convient d'adopter un ou deux budgets rectificatifs.

La situation au début de l'année était celle-ci : un budget initial avec un résultat prévisionnel neutre de 0 et une capacité d'autofinancement faible de 3,2 millions d'euros pour un prélèvement prévu sur le fonds de roulement, ce qui n'est pas très favorable. C'est une année où il faut faire extrêmement attention.

Le budget rectificatif montre une baisse des dépenses de 5 millions d'euros. C'est surtout sur le volet immobilier investissement que ce décalage est important. Ce sont des décalages essentiellement dans le temps.

Il y a des produits en plus venant de l'Etat qui correspondent essentiellement à des ajustements : 1,3 million d'euros (ajustement sur le PPCR 200 000 €, variation du point d'indice suite à la réforme en 2017...). Le montant principal concerne le Glissement Vieillesse Technicité. Le versement de l'Etat est de 1 560 000 €. L'Université avait prévu au budget 1 000 000 €. Il s'agit donc d'abonder le budget initial de 560 000 € selon la notification de l'État.

Il y a également d'autres recettes qui sont de bon aloi, sur ressources propres principalement. Tout l'Etablissement fait remonter de nouveaux projets, des contrats de formation continue, des prélèvements sur contrat de recherche. Tout cela est très positif.

Il y a une petite variation sur la masse salariale Etat en contrepartie des nouvelles recettes et sur les dépenses très naturellement faites en contrepartie des recettes sur ressources propres.

Un des éléments principaux du budget rectificatif concerne les décalages dans le temps sur des gros projets immobiliers : quartier de la création, nouveau Tertre... Il s'agit d'un ajustement comptable.

La prévision budgétaire n'est guère plus enthousiasmante pour la fin de l'année. La prévision de résultat est toujours de 0 avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 2,1 millions d'euros. Il y a toujours des discussions autour de la couverture de la CSG par l'Etat. L'enjeu porte sur 1 000 000 €. L'Université aura probablement les trois quarts de cette somme. Il y a également le remboursement des frais occasionnés par les mouvements étudiants. Là encore, l'Université est dans l'attente d'une réponse de l'État. Le fonds de roulement serait de 17,5 millions d'euros, en baisse avec seulement 10 millions d'euros mobilisables, le reste correspondant à des fonds fléchés. Le fonds de roulement reste assez fragile. La capacité d'autofinancement n'est pas à la hauteur de ce que l'Etablissement devrait dégager pour remplacer les matériels en fin de vie.

Le solde budgétaire correspond à la variation de trésorerie et n'a rien à voir avec un résultat borné aux deux limites de l'année 2018. Simplement, c'est le signe sans doute que des fonds reçus sur des projets immobiliers l'année précédente seront décaissés cette année.

La masse salariale est toujours importante puisque selon les ratios, celle-ci représente de 75% à plus de 80% des dépenses.

Le déficit se creuse encore pour atteindre 5,1 millions d'euros. Il faut absolument contraindre ce déficit. Il est dû à l'augmentation des emplois. La progression de la consommation de masse salariale se poursuit parce que l'Etablissement subit en année pleine les conséquences d'une augmentation de l'emploi.

La gestion financière de l'Etablissement est une gestion qui va au-delà du budget annuel. Les opérations pluri-annuelles représentent 230 millions d'euros, dont 12 millions de contrat de recherche.

Jusqu'à 2017, les résultats d'exploitation étaient positifs. Pour la 5^{ème} année consécutive, les comptes ont été certifiés sans réserve. C'est un gros progrès de l'Etablissement qui montre que le travail est fait sur le plan financier. Concernant les prévisions 2018, le résultat est pour le moment nul. L'Etablissement pourrait avoir des ressources complémentaires provenant de la couverture de la CSG et de la compensation du coût des mouvements étudiants. Pour l'instant, il faut faire très attention et maîtriser la masse salariale qui est l'élément dominant de la dépense budgétaire. L'Etablissement reste clairement sous doté. Il faut toujours répéter que le dialogue avec l'Etat est nécessaire. Il faut réaffirmer que les moyens ne prennent pas en compte la dynamique de l'Etablissement et de la progression sur tous les plans de l'Etablissement.

M. POUZAINT remercie **M. BARBU** pour cette présentation très claire qui montre la trajectoire de l'Université en terme financier.

Quand on regarde sur plus de dix ans la trajectoire, il y a incontestablement des points positifs et l'Université a su accompagner et a su se mettre en ordre de marche pour répondre au défi du territoire en terme socio-économique. Ils ont confiance en l'Etablissement et en l'équipe qui gère même s'ils ont des critiques.

Il y a cependant de l'inquiétude puisque l'Etablissement a vécu un plan de retour à l'équilibre il y a plus de 4 ans et les chiffres posent un certain nombre de questions. Dans la mesure où plus de 80% des dépenses de l'Université concernent les dépenses liées aux emplois, on peut s'attendre à un tour de vis supplémentaire.

S'il regarde du point de vue de sa Composante, ils ont développé très fortement les ressources propres puisqu'elles représentent pratiquement 75 % du budget de fonctionnement, grâce à la mobilisation des BIATSS et des enseignants pour pouvoir répondre aux défis du territoire : l'apprentissage, le contrat de professionnalisation, l'alternance.

M. POUZAINT tient à rappeler l'inquiétude de plus en plus forte par rapport aux projets gouvernementaux qui sont flous, avec le risque que les financements de la formation continue baissent. Au niveau de l'Etablissement et notamment au niveau de l'IUT de Nantes, il y a un taux d'heures complémentaires des enseignants qui est pratiquement honteux.

Le deuxième plan de retour à l'équilibre n'aura peut-être pas ce nom-là. L'équipe politique n'est pas la seule responsable bien évidemment. Les élus de la liste Ensemble ne pourront pas voter pour le budget rectificatif parce qu'ils doivent alerter par rapport à la situation. Ils ont confiance dans les capacités des acteurs à relever les défis mais sont inquiets par rapport au volet financier.

LE PRESIDENT remercie pour cette confiance. L'inquiétude est partagée. Il faut être extrêmement vigilant. Il n'y aura pas de deuxième plan de retour à l'équilibre mais il convient de maîtriser le budget. **LE PRESIDENT** a souhaité faire attention dès le début d'année à chaque dépense, de manière à ne pas se retrouver en fin d'année avec un coup de frein brutal, en raison d'un manque d'anticipation. Il partage les inquiétudes sur la réforme de la formation professionnelle et d'une manière générale sur tout ce qui est aujourd'hui en débat et qui peut mettre en péril l'équilibre de l'Etablissement.

M. GRASSET souligne que le budget rectificatif est très clairement approuvé par la majorité qui a confiance en la capacité des acteurs à maîtriser ce budget mais l'inquiétude est partagée. **M. BARBU** démontre à chaque fois la maîtrise du sujet par lui et par l'ensemble des services. Il y a cette transparence qui est indispensable au Conseil d'Administration pour comprendre cette évolution sur plusieurs années. Les inquiétudes sont très clairement partagées malheureusement.

Pour **M. GRASSET**, ce qui est crucial, c'est la sous dotation de l'Etablissement. Cela ternit l'image de l'Etablissement devant les laboratoires avec qui il partage au jour le jour. Des universités qui n'ont pas cette maîtrise et qui n'ont pas du tout cette transparence peuvent se permettre de donner à leurs laboratoires par exemple des dotations de thèse, des dotations de budget nettement plus enthousiasmantes et ambitieuses qui donnent l'impression qu'elles sont beaucoup plus sympathiques sur l'ensemble des sujets. C'est tout simplement une injustice notoire, connue, que l'Etablissement n'arrive pas à faire évoluer au plan national. C'est dra-

matique et inadmissible que l'Etablissement doive, pour des raisons qui se justifient, avoir des politiques extrêmement dures en raison de cette sous dotation chronique. Ce n'est évidemment pas bon pour le dynamisme.

Mme DRONNEAU rejoint ces deux interventions. Les acteurs essaient d'être à la maîtrise collectivement au niveau budgétaire. Depuis que **LE PRESIDENT** est arrivé, l'équipe a montré par sa politique cette ambition de maîtriser le budget. Malgré ces difficultés, il y a de véritables ambitions pour l'Université. Elle le salue. C'est important et intéressant de voir dans ce contexte qu'il y a encore des ambitions dans cette Université et que l'on souhaite beaucoup plus pour cette Université. Encore une fois, il faut faire passer ce message au Ministère de tutelle que ce n'est pas possible de continuer comme ça, même s'il faut reconnaître que Next est un geste fort. Un soutien pérenne à l'Université, notamment sur la masse salariale, est nécessaire. Elle va voter contre le budget rectificatif mais pas contre l'équipe, contre la politique ministérielle.

LE PRESIDENT comprend parfaitement les interventions. Il n'a de cesse depuis 2012 de les faire remonter. Il y a des progrès, des éléments qui sont annualisés qui ne sont pas dans le socle de la dotation, des dotations. C'est valable pour les trois universités de l'académie qui sont injustement en infériorité par rapport à ce que l'on peut voir par ailleurs. Maintenant que tous les chiffres sont accessibles sur le site du Ministère, on peut constater que l'Université de Nantes a 653 € de moins par étudiant que la moyenne des universités comparables, pluridisciplinaires avec Santé. Il y a des injustices qui sont aujourd'hui intolérables. D'un côté, l'Etablissement se développe d'une manière incroyable et de l'autre côté, il y a structurellement ce déficit qu'il faut absolument lever et qui freine un peu ce développement.

Mme SAMI est totalement d'accord avec tout ce qui a été dit. Elle partage les termes de scandaleux, d'intolérable. Effectivement, depuis 2012, l'équipe et toute l'Université ont fait des efforts, ont montré le sérieux, la rigueur. Rien n'y a fait sur le soutien du Ministère à l'Université de Nantes. Elle se demande si c'est vraiment la bonne méthode. Malgré la rigueur et les efforts, il n'y a aucun effet au niveau du Ministère. Il faut peut-être réfléchir à d'autres moyens, par exemple une pétition globale de tous les étudiants et de tous les personnels de l'Université de Nantes envoyée au Ministère.

LE PRESIDENT précise qu'ils ont eu des aides ponctuelles, mais il convient d'avoir un financement structurel en corrigeant ce déficit historique reconnu par la tutelle. Est-ce qu'il faut continuer à faire vraiment très attention ou faut-il laisser dériver les choses de manière à envoyer un signal très fort ? C'est une décision politique. Chacun doit être dans sa fonction, dans son rôle pour avoir une convergence et faire bouger les choses.

LE PRESIDENT indique que **M. AFFILE** lui a donné procuration.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour, 7 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote le budget rectificatif 2018, tel qu'annexé.

POINT 7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2019 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique que ce débat correspond au point de départ de l'élaboration du budget 2019. Il porte sur les grands axes politiques, les grands axes stratégiques de l'année qui auront des incidents sur le budget.

Le débat d'orientation budgétaire est réglementaire et donnera lieu à la lettre de cadrage du Président qui sera transmise aux autorités de tutelle ensuite.

Le plan de retour à l'équilibre a donné de l'oxygène, a permis à l'Etablissement de mieux se porter. Lorsque ça va mieux, il y a un équilibre interne à trouver entre le fait de renforcer des réserves pour parer tout incident qu'il pourrait y avoir dans l'avenir et le fait de reconstituer une capacité d'investissement. Quand ça se tend à nouveau, il convient de maîtriser les budgets, de faire attention aux dépenses. C'est une politique transparente. On ne parle pas de retour à l'équilibre budgétaire, on parle simplement de régulation en fonction de la santé financière annuelle de l'Etablissement.

Malgré une situation tendue, il est important de signaler que l'emploi a progressé de 2015 à 2017. Contrairement à beaucoup d'établissements, l'Université a joué le jeu de la loi Sauvadet avec 100 agents titularisés dans la période 2013-2017. Le nombre de contractuels CDIés sur 4 ans est de 81. L'ensemble des autres universités et des organismes de recherche n'a APS forcément joué le jeu.

La subvention pour charges de service public est inférieure au besoin de l'Etablissement. Elle n'a jamais compensé la hausse des effectifs étudiants et accompagné l'activité, en particulier l'activité de recherche qui neces-

site de nouveaux mètres carrés, la mise en fonctionnement de nouveaux bâtiments. Le modèle SYMPA n'est plus appliqué depuis plusieurs années. On se dirige vers un dialogue de gestion avec la tutelle. Tout reste à consolider en l'état actuel des choses.

L'accroissement des crédits non récurrents par appels projets est une réalité mais cela nécessite des moyens internes, des équipes en mode projet pour répondre à ces projets. L'Etablissement ne doit pas passer à côté.

2018 était plutôt une bonne année sur le plan des compensations de l'État (PPCR, CSG, GVT). L'Etablissement a eu un bon accompagnement de l'État mais il y a des interrogations quant à l'accompagnement futur. Les discussions sont en cours sur le fait de socler la couverture du GVT sur 2018.

Concernant les droits d'inscription des étudiants, la réglementation n'est pas stabilisée. L'impact serait financièrement neutre mais des questions de posent, en particulier sur la possibilité d'inscrire les étudiants au sport à l'Université.

En matière de formation professionnelle, de contrat d'apprentissage, il y a de nouvelles règles et les impacts sont toujours très difficiles à prévoir sur une année, en particulier sur l'année 2019.

Il y a des bonnes nouvelles sur les ressources dédiées à l'appel à projet I-SITE Next qui est fléché sur la recherche, mais qui va donner une bouffée d'oxygène à l'Etablissement, en particulier si les collectivités et les entreprises accompagnent le projet. C'est une chance pour la région, il faut en être certain.

Concernant les ressources propres, les axes de progression sont d'une part certains, d'autre part affirmés pour les années suivantes. Les projets de recherche collaborative se développent. L'Etablissement progresse énormément sur le plan des ressources propres. 150 % de contrats industriels en plus en 3 ans, c'est un résultat indiscutable. 21,6 millions d'euros de contrats globaux ont été signés en 2017 avec une très belle progression d'année en année.

L'évolution de la Direction d'Appui à la Formation Continue est questionnée afin qu'elle soit plus compétitive, qu'elle soit en capacité de répondre très rapidement aux demandes des industriels en matière de formation courte. C'est un point qui sera au débat en 2019.

La présence de la filiale Capacités doit être affirmée sur l'ensemble des domaines de la recherche et au cœur des clusters du territoire. Cette filiale est le prolongement de l'action des laboratoires de recherche pour ce qui n'est pas dans leur mission, sur les savoirs de demain et la recherche fondamentale. L'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires de 15%. Il a progressé de 65% en 2017.

En matière de mécénat, l'objectif est de 20% de dons et apports des mécènes en plus en 2019. Ces pourcentages de progression sont importants, ils sont souhaités par **LE PRESIDENT**.

L'an prochain, la progression des ressources propres sera quantifiée dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des Composantes et des services.

L'accompagnement des Composantes est très fort de la part des services centraux. Il y a la Direction d'Appui à la Formation Continue mais aussi le Service Partenariat Innovation Entrepreneuriat. Il se poursuivra tout au long de l'année 2019. Il est affirmé la nécessité d'avoir un prélèvement sur les ressources propres (12 %) pour rémunérer la contribution des services avec un objectif cible qui fera l'objet de discussions dans le cadre d'un groupe de travail en fin d'année 2018 et en 2019.

Sur le reste des ressources, il y a beaucoup d'incertitudes. Il faut donc que l'Etablissement maîtrise l'ensemble des dépenses pour garantir un équilibre budgétaire.

Le projet I-SITE Next est extrêmement important et a été débattu en Conseil d'Administration exceptionnel.

Il convient d'inciter les enseignants-chercheurs à valoriser la recherche. Cela passe par la valorisation de cette action dans la carrière des enseignants-chercheurs, mais aussi par le biais de primes, en particulier au dépôt de brevet.

Les liens avec la filiale doivent être consolidés et il faut faire des efforts pour faire émerger les start-ups. C'est l'entrepreneuriat étudiant, mais aussi l'entrepreneuriat porté par les enseignants-chercheurs. Il y a un projet qui est en cours d'élaboration dans le cadre de Next pour faire émerger les start-ups issues des Dip-Tech des laboratoires. Il convient aussi de promouvoir le développement de laboratoires communs avec des grandes entre-

prises du territoire qui souhaitent s'associer à l'Université. Ce sont là encore des ressources supplémentaires mises à disposition des chercheurs.

Pour le budget de la recherche, le souhait est d'avoir de la souplesse. Il est octroyé pour 4 ans avec une possibilité de reporter des crédits sur 4 ans. Les priorités concernent le rééquilibrage des dotations récurrentes des laboratoires et l'augmentation sur trois ans des contrats doctoraux. C'était voulu par le Président, en accord avec le Vice-Président Recherche. Ce sera 15 contrats avec un coût de 450 000 € et ce sera mis en œuvre à partir de cette année pour 3 ans.

Sur la formation et la vie étudiante, il s'agit d'accompagner la loi orientation et réussite des étudiants. Il est nécessaire de négocier plus de moyens pour accompagner cette loi et pour soutenir les équipes pédagogiques. Par ailleurs, c'est la deuxième année de déploiement de la nouvelle offre de formation avec une augmentation du potentiel d'enseignants et en contrepartie à chaque fois un calibrage de l'enveloppe de charges d'enseignement qui devra être de 7 millions d'euros pour l'année 2019. Parallèlement à cette enveloppe, il y a sur l'autofinancement de l'Etablissement de l'appui à l'ensemble des équipes pédagogiques, via le financement d'équipements pédagogiques mais aussi avec le soutien au Centre de Développement Pédagogique.

Sur la NUN, à la fin de l'année 2018 et en 2019, il y aura un travail sur la répartition des compétences et un accompagnement des pôles pour les guider vers de vrais projets stratégiques.

L'enjeu essentiel reste le pilotage de la masse salariale avec un objectif en 2019 qui est de conserver le niveau d'emplois consommé en 2017 pour réduire le déficit sur la masse salariale Etat. C'est un travail qui se fait actuellement dans la révision des effectifs. Une attention particulière sera portée sur la maîtrise de la masse salariale dans le cas de cette révision des effectifs.

Un axe très important en 2019 concerne le développement du patrimoine immobilier. Il y aura un accompagnement de nouveaux usages en particulier dans le domaine de la pédagogie avec la création des tiers lieux. Ce projet est accompagné par la Région des Pays de la Loire. Les tiers-lieu seront dédiés à la transition pédagogique. Ils seront interreliés et seront largement ouverts aux personnels et aux étudiants pour tenir compte de ces nouveaux usages. Il y a un projet pour repenser la logistique, pour l'adapter aux usages des personnels en particulier. Il convient par ailleurs de mieux maîtriser les contrats de nettoyage des locaux et d'optimiser les circuits du courrier.

Le deuxième axe extrêmement important concerne la réflexion qui s'est engagée sur la dévolution du patrimoine immobilier. Actuellement, les services de l'Université travaillent en mode projet sur ce dossier de la dévolution pour d'abord s'assurer que l'Etablissement pourra réhabiliter les bâtiments qui sont les plus dégradés. La volonté affirmée est de devenir un acteur de la valorisation du patrimoine sur le territoire métropolitain.

L'appel à projet sur les sociétés universitaire de recherche est interrogé et permettrait d'obtenir des financements spécifiques.

En matière de projets concernant la transition énergétique, il est absolument indispensable d'anticiper les évolutions réglementaires, en particulier la taxe carbone auquel l'Etablissement sera soumis. Il faut l'anticiper en pensant très vite à se concentrer sur les bâtiments qui sont les plus énergivores. Cela passe par l'intracring, c'est-à-dire investir beaucoup sur un Etablissement pour le rénover et pour obtenir de nouveaux moyens générés par l'économie sur les fluides, mais aussi par l'ensemble des projets tel que le projet facteur 4.

La transition du numérique passe par deux axes : renforcer les infrastructures, le câblage réseau. Le deuxième axe porte sur la nécessité de faire évoluer le système d'information pour avoir un système d'information globale, des modules qui soient interreliés et très efficaces, au service de l'Etablissement, au service d'une meilleure efficacité, en particulier l'inscription en ligne, l'administration des tiers-lieux. Il s'agit de projets qui s'assoient sur une meilleure efficacité du système d'information.

La qualité de vie au travail est toujours une préoccupation de l'Etablissement. Cela passe par la mise en œuvre de la Charte du télétravail, la revalorisation des salaires des personnels de catégorie C à partir du 1^{er} juillet 2018.

En matière de démarche qualité, il y a le travail réalisé sur le label européen HRS4R et la poursuite de la mise en œuvre du référentiel enseignant, enseignant-chercheur pour la prise en compte de l'investissement des personnels dans tous les pans de leur métier.

En matière de handicap, la volonté est de recruter des personnels enseignants aussi. L'Etablissement a toujours une amende qui est évaluée à 450 000 € pour 2018. Il faut poursuivre à la fois l'information, la sensibilisation et l'action en faisant en sorte que tous les postes soient accessibles au personnel en situation de handicap.

La création d'espaces de convivialité se poursuivra au bénéfice des personnels pour pouvoir se restaurer en particulier sur les lieux de travail.

Les fonctions support doivent s'adapter. Une expérimentation est conduite avec des services déconcentrés dans le domaine des RH et de l'appui à la recherche. Là encore, il y a une participation à l'effort collectif sur les services. Pour l'instant, en l'état actuel des connaissances, une réserve de précaution sera maintenue à 20% sur l'ensemble des services centraux et communs de l'Etablissement. De la même façon, une réflexion a lieu sur la mutualisation des moyens concernant le Service Commun de la Documentation avec les bibliothèques de section. Il convient de rationaliser les achats documentaires pour ajuster le fonctionnement de ce grand service.

En conclusion, d'une part, la dotation de l'Etat est toujours insuffisante, toujours en discussion. Elle ne prend toujours pas assez en compte le dynamisme de l'Université de Nantes. D'autre part, il y a ces grands projets qui montrent le dynamisme. Ils n'ont jamais été aussi structurants : la NUN qui est en construction, le projet d'I-SITE Next qui est lancé, la dévolution et la valorisation du patrimoine immobilier. Le dialogue avec l'Etat doit toujours s'affirmer pour demander fermement un accompagnement financier significatif et surtout durable.

M. POUZAINT remercie **M. BARBU** pour cette présentation qui fait suite à la présentation du budget modificatif. Il y a 35 000 étudiants, il manque 600 € par étudiant. Cela correspond à plus de 20 millions d'euros. Sur un budget de 320 millions d'euros, c'est 7 % du budget. On voit bien l'impasse dans laquelle est l'Université, compte tenu du non-respect par l'Etat d'engagements et d'absence d'égalité sur l'ensemble du territoire. C'est aussi le résultat de jeux politico-médiatiques au niveau parisien. Un certain nombre d'universités parisiennes sont dotées beaucoup plus largement. Elles sont au-dessus de la moyenne et largement. Ça ne concerne pas les universités de la Seine-Saint-Denis. Cela concerne surtout les universités exclusivement parisiennes et quelques universités du sud de la France. Le contexte est extrêmement difficile, sachant que 85 % des dépenses concernent des charges qui sont liées aux personnels de l'Université. **M. POUZAINT** ne voit pas comment la maîtrise ne va pas passer par des gels de poste supplémentaires.

M. POUZAINT a noté qu'il y avait une renégociation d'un certain nombre de contrats de sous-traitance, notamment dans le nettoyage mais pas seulement. La négociation de contrats avec les sous-traitants va dégrader les conditions de travail des salariés qui sont dans les entreprises de sous-traitance. On peut le constater avec les personnels d'ONET. Les gestionnaires de l'Université de Nantes ne sont pas responsables de l'imputation des crédits au niveau des universités. Cependant, les élus Ensemble ne peuvent pas voter cette orientation budgétaire parce même si il y a des potentialités au sein de l'Université, ils doivent en tant que représentant des personnels absolument tirer la sonnette d'alarme. Ils doivent prendre leurs responsabilités.

Ils sont un certain nombre à être convaincus que la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie permettent de faire avancer la formation initiale. Il n'y a pas de séparation entre les deux, c'est un continuum. Ils sont inquiets sur les projets portés par le gouvernement actuellement qui sont flous. Dans certaines Composantes, c'est une part significative du budget.

Pour toutes ces raisons-là, les élus de la liste Ensemble vont mettre un carton rouge, non pas à l'équipe qui est à la manœuvre, mais en raison de l'incurie des responsables politiques.

Mme TRICHET veut particulièrement saluer différents points intégrés dans cette programmation budgétaire. La consolidation du lien avec la filiale Capacités est vraiment une clé. Concernent le rééquilibrage des dotations récurrentes des laboratoires, c'est courageux de s'appliquer cette règle en interne de rééquilibrage qui est en phase avec ce qui est demandé à la tutelle ministérielle, c'est-à-dire le rééquilibrage des dotations. Bien sûr, il y a des résistances, ce n'est pas facile. L'équipe a eu le courage de rectifier et d'aller vers des dotations plus justes qui s'appuient sur des vrais critères.

Mme TRICHET salue l'engagement vis-à-vis des contrats doctoraux avec cette augmentation qui est importante et qui se ressent au quotidien. Actuellement, les étudiants passent les concours de l'école doctorale. Cette augmentation est une information qui a circulé. C'est aussi appuyé sur un rééquilibrage juste par rapport au nombre d'HDR dans les différentes écoles doctorales. C'est vraiment ressenti comme un élément de progression très positif et encourageant pour les différents étudiants et les enseignants également qui sont engagés auprès d'eux.

Concernant les primes pour charges administratives pour la reconnaissance notamment de l'engagement des collègues en faveur de l'égalité hommes-femmes et du handicap, elle salue cette proposition. Ce sont des fonctions qui demandent beaucoup d'énergie. Ce n'est pas toujours visible. Il y a déjà des résultats au regard des décisions qui sont prises pour l'intégration des personnes en situation de handicap. Ça se sent au quotidien. Elle serait très fière si l'Université arrivait à recruter des enseignants-chercheurs avec ce statut de personne handicapée. Ça serait une avancée novatrice, qu'il faut continuer de soutenir.

Concernant l'égalité femmes-hommes, une conférence va avoir lieu à l'automne 2018 sur la place de la femme dans la recherche. Il y a maintenant des bilans qui obligent à genrer, par exemple en matière de salaires, afin de bien mettre en évidence les disparités entre les hommes et les femmes. Ces analyses genrées ont été initialisées par des équipes suédoises dans les années 1996-1998. Elles avaient montré qu'il fallait trois fois plus de publications à une femme pour arriver à la même promotion qu'un homme. Elle ne sait pas où on en est actuellement mais elle voudrait souligner que l'Inserm s'est engagé l'année dernière dans cette voie. Les postes de directeur de recherche qui étaient ouverts ont été partagés en deux, autant pour des hommes que pour des femmes. Pour une fois, les femmes et les hommes n'ont pas été mis en concurrence. Les femmes sont en concurrence entre elles, les hommes entre eux. Ils ont reconnu que les femmes qui étaient arrivées à ce niveau pour pouvoir postuler l'avaient fait dans un contexte stéréotypé de la recherche qui n'était pas en leur faveur. C'est important de protéger également ces recrutements de femme. On peut peut-être s'en inspirer pour l'avenir.

LE PRESIDENT en profite pour remercier la chargée de mission **Mme KUNTZ** pour son travail.

Mme LE FICHANT précise que le colloque évoqué s'intitule **Sexe et genre en recherche**. Il aura lieu le 29 novembre.

Mme OBLE demande s'il est possible d'avoir des informations sur l'appel à projet PIA 3 et sur ce que sont les sociétés universitaires de recherche. Elle reprend l'inquiétude de **M. POUZAIN** sur la réforme de la formation professionnelle, notamment sur la question de l'apprentissage. L'apprentissage va passer de la compétence régionale à la compétence des branches. Ça sera un financement par contrat. Elle se demande comment les centres de formation vont pouvoir investir par exemple sur du matériel si effectivement on est que sur du financement par contrat. Par exemple, pour le CAP pâtisserie, il y a trois branches professionnelles. Il y a la branche professionnelle grandes surfaces, la branche professionnelle industrie agroalimentaire et la branche professionnelle artisanale. Cela pose des questions qui n'ont pas été vraiment anticipées. Il y a des inégalités parce que les branches professionnelles n'ont pas les mêmes moyens.

LE PRESIDENT rappelle qu'il a les mêmes inquiétudes que **M. POUZAIN**. Le PIA 3 est intégré au sein du grand plan d'investissement. A l'intérieur, il y a beaucoup de sujets. Il y a notamment les sociétés universitaires de recherche. Au mois de novembre, l'Assemblée nationale a levé le domaine de spécialisation des universités. Désormais, elles peuvent se focaliser sur d'autres éléments que leurs missions premières, par exemple la valorisation du patrimoine. Dans ces sociétés universitaires de recherche, il peut y avoir un focus sur la formation continue ou sur la gestion du patrimoine. Le document est accessible sur Internet. Il s'agit d'une structure publique en l'occurrence l'Université avec participation privée, avec un AMI sur 4 ans. L'idée, c'est de ne pas faire de choix aujourd'hui, d'étudier en fonction de l'état de santé de l'Etablissement, de son profil notamment patrimonial, toutes les possibilités. **LE PRESIDENT** a demandé à instruire toutes les possibilités : statu quo, dévolution, dévolution partielle, société universitaire de recherche. Si on ne fait rien, l'Etablissement va dans le mur. On ne sait plus, à Nantes et ailleurs, entretenir les bâtiments. La variable d'ajustement, c'est d'abord le patrimoine, l'entretien. Nous sommes à 4 € du mètre carré aujourd'hui à Nantes. Il faudrait pour vraiment l'entretenir 14 €. C'est un vrai enjeu. Il y a aussi la taxe carbone pour laquelle il faut s'interroger sur le financement. C'est un très gros enjeu.

Mme SAMI demande s'il est possible d'avoir une présentation de toutes les possibilités et d'en débattre au Conseil d'Administration, même au-delà du Conseil d'Administration, avant qu'il n'y ait un choix et qu'ils soient obligés de dire oui ou non. Il serait intéressant qu'ils puissent voir les différentes solutions et pointer les points positifs et négatifs.

Elle voulait saluer l'intervention de **Mme TRICHET**. A chaque fois qu'elle s'exprime, ça l'intéresse.

Elle a des craintes lorsqu'elle entend parler d'un nouveau modèle de dialogue de gestion avec le Ministère et que parallèlement elle entend dire qu'il va y avoir probablement un accroissement des crédits non récurrents sur projet. Elle trouve cela très inquiétant, pas seulement pour l'Université de Nantes, mais pour les universités d'une manière générale. En matière de recherche, il y a des choses qui sont très positives mais c'est très chronophage et c'est centré sur un certain nombre de projets. La dotation structurelle des laboratoires a diminué

d'une manière générale. Pour la formation, si on accroît les crédits non récurrents sur projet, ces crédits seront pris sur les dotations récurrentes. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Cela fait 6 ans qu'elle est au Conseil d'Administration et qu'elle voit la façon dont ça se passe. Elle n'a pas l'impression qu'en général, quand il y a un changement de fonctionnement et de modèle, on aille vers des financements qui soient plus élevés pour l'Université d'une manière générale.

LE PRESIDENT répond que ce nouveau dialogue est un point positif. Si ça peut permettre de bouger les curseurs entre établissements pour avoir plus de justice, ça vaut le coup de s'y intéresser. Pour autant, il est nécessaire d'avoir beaucoup de vigilance là-dessus. La CPU est très claire là-dessus.

Concernant la dévolution du patrimoine, bien sûr ce sera présenté au Conseil d'Administration. C'est pour cette raison que c'est inscrit dans le débat d'orientation budgétaire 2019. Aucune décision ne se fera sans le Conseil d'Administration bien entendu. Il y a des éléments qu'ils n'ont pas encore. Il y aura un vote du Conseil d'Administration. A priori, on sera sur quelque chose de protéiforme. Sur le facteur 4, il y a encore beaucoup d'éléments qui ne sont pas du tout stabilisés, qui dépendent de lois, qui dépendent de positions européennes. Ce débat aura lieu lors d'un Conseil d'Administration classique ou lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire, vu l'importance de l'enjeu.

Mme SAMI demande à ce qu'il y ait des discussions et des débats avant que les décisions ne soient prises, afin qu'ils n'aient pas à avoir dire oui ou non, mais qu'ils puissent en débattre en amont afin qu'il y ait vraiment un échange d'idées.

LE PRESIDENT souligne qu'au sujet de la dotation récurrente de l'Etablissement, la dotation pour charges de service public, il y a peut-être un levier pour aider l'Etat à aider l'Etablissement. L'accompagnement d'une décision qui sera prise après échanges et vote sera peut-être un moyen de corriger une injustice

Il remercie **M. BARBU** et les services.

POINT 9. APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) - ACTUALISATION POUR LA RENTREE 2018 (APRES AVIS DU CTE)

Mme LE FICHANT indique que l'actualisation de cette liste conduit à une augmentation de 55 points du contingent 2018-2019, ce qui fait une dotation totale de 4 315 points NBI. Depuis la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies des universités, 1 140 points supplémentaires ont été attribués. La dotation initiale était de 3 175 points. Cette actualisation de la NBI a été travaillée en commission primes. Le Comité Technique d'Etablissement s'est abstenu.

M. BROCHARD souligne qu'il sera intéressant d'étudier notamment les NBI pour les assistants de prévention qui pourraient permettre ainsi de rééquilibrer la différence entre le nombre de NBI administratives et le nombre de NBI techniques.

Mme LE FICHANT souligne que ce sont des missions de plus en plus sollicitées et très importantes pour l'Etablissement.

Mme DRONNEAU indique que l'UNSA éducation s'est abstenu en CTE parce qu'ils ont constaté qu'il y a une iniquité de traitement parmi les collègues BIATSS par rapport au positionnement de leur supérieur hiérarchique. Il y a des services où il y aurait des demandes à faire qui ne sont pas faites, ou des valorisations à faire qui ne sont pas faites.

Ils ont conscience de l'iniquité entre les NBI techniques et les NBI administratives parce qu'il y a eu un très gros effort de fait sur la partie administrative depuis des années à l'Université, peut-être au détriment des NBI techniques.

Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour, 8 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire pour la rentrée 2018, telle qu'annexée.

POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DISPOSITIF DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE ET BILAN DEPUIS 2014 (APRES AVIS DU CTE)

Mme LE FICHANT indique qu'il s'agit de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire (IDV) afin de s'aligner sur la nouvelle circulaire du 27 janvier 2017 qui prévoit un changement de base de calcul qui ne prendra plus en compte le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence. Par ailleurs, la détermination du plafond s'effectue sur la base de deux fourchettes liées à l'ancienneté de l'agent : - 10 ans, + 10 ans d'ancienneté. Auparavant, bien avant 2006, il existait une autre modalité de versement de cette IDV en fonction du projet de l'agent. Désormais, n'existent plus que les projets de création ou de reprise d'une entreprise. En un peu plus de 6 années d'existence, il y a eu 2 exemples de création d'entreprises complètement différentes des métiers effectués à l'Université (confection de vêtements ou de bijoux artisanaux par exemple).

Un agent peut également bénéficier du versement de l'IDV s'il est concerné par une suppression ou restructuration de poste dans le cadre d'une opération de réorganisation du service prévue par un acte ministériel. Jusqu'ici, cette disposition n'a jamais été applicable à l'Université de Nantes.

Mme SAMI trouve complètement injuste que dans le cadre d'une restructuration où l'agent n'a pas le choix et a moins de 10 ans d'ancienneté, le montant minimum soit de 0.

Mme LE FICHANT répond que l'Etablissement se conserve la faculté de moduler les montants au regard du contexte économique et social et/ou budgétaire. Il y a ce pouvoir d'appréciation qui est conservé par l'Etablissement.

Mme SAMI demande s'ils peuvent avoir une précision des montants versés.

Mme LE FICHANT ne peut pas répondre dans la mesure où les deux cas qui ont été cités datent de quelques années. Il y a seulement 4 cas depuis 2011.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour, 6 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote, la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire, tel qu'annexe.

POINT 11. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES CONGES DE MALADIE ORDINAIRE DANS LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT (APRES AVIS DU CTE)

Mme LE FICHANT souligne la volonté de simplifier. Depuis le 28 septembre 2012, un procédé existait à l'Université. Il s'agissait d'un calcul forfaitaire qui consistait à réduire pour chaque semaine d'absence d'un enseignant, enseignant-chercheur un forfait correspondant à son service annuel attendu divisé par 35 semaines d'enseignement. Une réflexion a été engagée parce qu'il y avait de nombreuses remontées des représentants syndicaux. Le procédé adopté en 2012 était complexe à expliciter. Désormais, ce sera un décompte journalier qui sera égal au service statutaire annuel divisé par 35 semaines puis par 5. Lorsqu'un enseignant ou enseignant chercheur est absent, il aura droit pour 1 jour d'absence à ce que soit défalqué 1h09 ($192 \text{ heures} / 35 / 5 = 1\text{h}09$) pour les enseignants-chercheurs et le double pour les enseignants qui ont un service d'enseignement qui est doublé. C'est un calcul qui a le mérite d'être plus clair, plus simple et qui tient compte du délai de carence.

LE PRESIDENT souligne que c'est plus simple et plus juste. Il y a eu un vote favorable à l'unanimité du CTE.

LE PRESIDENT indique que **M. GENON** a donné procuration à **M. GRASSET**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote la méthode de calcul proportionnelle et le calcul suivant pour les congés de maladie ordinaire des personnels enseignants.

- l'unité de mesure forfaitaire est la journée ;
- le service statutaire journalier est donc égal au service statutaire annuel divisé par 35 semaines, puis par 5.

Les périodes de fermeture de la composante sont déduites de la réduction de service. Les bornes de l'année universitaire sont fixées du 1 septembre au 30 juin.

LE PRESIDENT remercie **M. LEVEQUE** pour ce travail.

POINT 12. PRESENTATION DES CONDITIONS D'AFFECTATION SUR UN EMPLOI IMPLIQUANT UN ACCES A UNE ZONE A REGIME RESTRICTIF

M. LEVEQUE indique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif suivi par la DHSET qui concerne la mise en place de zones particulières dites zones à régime restrictif pour lesquelles l'entrée est conditionnée parce qu'elles sont considérées par l'Etablissement comme présentant un risque. Ces risques sont définis par les textes. L'Etablissement doit prendre des mesures de façon à ce qu'en matière de recrutement il y ait un dispositif de sécurisation. C'est une nouveauté statutaire pour les enseignants-chercheurs. Il est dorénavant inscrit dans le décret statutaire que nul ne peut être nommé ni affecté dans un emploi d'enseignant-chercheur impliquant l'accès à une ZRR s'il n'a pas été préalablement autorisé à y accéder. L'Etablissement n'a pas délégation pour l'autoriser. Les demandes remontent jusqu'au Ministère et au Haut fonctionnaire de défense. Le code pénal prévoit que toute personne, pour une formation ou une activité de recherche, doit aussi avoir cette accréditation pour pouvoir y effectuer un travail. A SUBATECH par exemple, les visiteurs ou les étudiants font l'objet d'une procédure spécifique.

Mme LE FICHANT ajoute que ce sera signalé directement sur les fiches de poste lors du recrutement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs lorsque le laboratoire en question est concerné par cette ZRR. Cela suppose un peu plus de temps ensuite pour l'installation définitive de l'enseignant parce qu'il faudra qu'une enquête soit opérée sur cette personne pour l'installer définitivement.

M. LEVEQUE présente la liste actuelle des ZRR qui sont identifiées. Il y en aura peut-être d'autres à venir. Certaines sont en cours d'étude en santé. La procédure est très simple. Il faut bien identifier les acteurs et bien s'assurer que toutes les dispositions ont été prises pour avoir les accréditations. Chaque personne recrutée complétera un formulaire spécifique qui sera ensuite transmis au Ministère. Le CNRS a délégation de la part du Ministère pour pouvoir accréditer. Les premiers dossiers envoyés par l'Etablissement au Ministère concernent les enseignants-chercheurs et les ATER qui ont été recrutés pour la rentrée 2018. Une réponse a été apportée pour la plupart des enseignants-chercheurs, pas encore pour les ATER. Il ne pourra y avoir aucune validation de recrutement et installation physique sans accréditation. Pour les titulaires, qu'ils soient BIATSS ou enseignants-chercheurs, l'Etablissement va avoir le temps d'avoir ces accréditations. Ce sera plus compliqué pour les post-doctorants, les doctorants contractuels, les administratifs contractuels. Les délais de recrutement sont parfois très courts.

M. GRASSET souligne que la préoccupation majeure concerne la formation par la recherche. Il y a un vrai souci dès qu'un laboratoire est déclaré ZRR pour accueillir des personnes qui viennent simplement pour un stage par exemple. La majorité des personnes qui font de la recherche sont aussi des enseignants et ils ont besoin de conseiller et d'avoir des entretiens avec les étudiants. C'est une véritable contrainte dure à vivre. **M. GRASSET** respecte totalement la nécessité de mettre des ZRR sur certains laboratoires. Cependant, ils ont du mal à comprendre pourquoi un laboratoire est classé en ZRR. Quand on connaît les contraintes que cela impose, c'est toujours un peu délicat. **M. GRASSET** n'a cependant rien à dire sur ce qui a été présenté, sur le travail qui est réalisé. Il faut être très vigilant sur l'impact au niveau de la formation.

Mme SAMI prend l'exemple de son laboratoire qui est ZRR. C'est une zone bien précise qui est concernée. Ils ont des étudiants de L3 par exemple qui viennent chaque année un mois. Ils sont souvent nombreux. Il y a également des étudiants de M1 ou de M2. Elle demande si cela signifie qu'il faudra faire des demandes individuelles pour chacun des étudiants.

M. LEVEQUE répond que le laboratoire SUBATECH a mis en place quelque chose d'un peu plus simple. Il y a une liste des étudiants concernés. Soit ils sont accueillis dans une partie des locaux neutres, soit ils sont listés. C'est le Directeur qui en prend la responsabilité de les recevoir. Ce qui se met en place, ce sont plutôt des zones neutres. Au fur et à mesure que les situations se présentent, il convient de trouver la bonne solution. Par exemple, il y a certains laboratoires qui sont intégralement ZRR, d'autres en partie seulement. C'est parfois séparé par un simple couloir. Il pourra par exemple y avoir des recrutements d'ATER pour lesquels le Directeur de laboratoire atteste qu'ils n'auront pas accès à la partie ZRR du laboratoire. Il faut un badge pour y rentrer. La procédure est donc sécurisée sans avoir besoin d'avoir recours au Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

LE PRESIDENT souligne que cela peut être un plus complexe sur les unités de recherche multi-sites, multi-tutelles. Il y a également le volet cyber sécurité. Le danger réside au moins autant à distance qu'in situ. Il remercie **M. LEVEQUE** pour cette présentation et pour ce travail.

POINT 13. PRESENTATION DU « RAPPORT ANNUEL DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » (RSSCT) 2017 ET DU « PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION » (PAP) 2018 (APRES AVIS DU CHSCT)

M. VILLEPREUX indique qu'il y a 117 unités de travail liées au document unique et à l'évaluation des risques professionnels qui sont identifiées. Les acteurs de prévention au niveau de la DHSET sont les suivants : 7 agents (6,5 ETP), 10 conseillers prévention de site, 105 assistants de prévention. Par ailleurs, il y a un CHSCT d'Etablissement et des CHSCT spéciaux. Beaucoup de personnes traitent de la sécurité et de la prévention des risques à l'Université.

Concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles, l'année 2017 a été une année comparable aux années précédentes : 17 accidents de travail avec arrêt, environ 200 jours d'arrêt. Il y a une petite hausse du nombre de jours d'arrêt pour les accidents de trajet essentiellement dus à des chutes à vélo. Il y a 4 maladies professionnelles qui sont plutôt liées à des troubles musculo squelettiques. L'Etablissement ressemble à la population active au niveau national, tous corps de métiers confondus. La première cause d'accident de travail et de service, ce sont les chutes de plain-pied. Il y en a 22 sur les 35 déclarations.

Concernant la formation, le budget est assez stable. Il y a plus de stagiaires qui sont formés pour moins d'euros dépensés. La formation interne est favorisée et permet d'éviter de dépenser de l'argent auprès de prestataires. Il y a un peu plus d'une centaine d'heures de formation en plus cette année.

M. VILLEPREUX souhaite faire un focus sur 4 actions qui ont été réalisées :

- renforcer la communication sur l'organisation de la prévention. Plusieurs actions ont été réalisées : conférences, réunions annuelles du réseau de prévention, actions à l'égard des nouveaux entrants. C'est une population qui est souvent plus accidentée, qui connaît moins le contexte universitaire. Ce sont des personnes à sensibiliser en priorité.

- élaborer un programme de formation continue pour les conseillers et assistants de prévention afin d'augmenter leurs compétences. Plusieurs formations, initiales et continues, ont été organisées. Ce sera reconduit l'année prochaine.

- au niveau de la qualité de vie au travail, le guide de bon usage des mails a été rédigé et a été diffusé à l'ensemble du personnel. Une Charte du télétravail a été adoptée. Deux personnes référentes ont été recrutées : une conseillère qualité de vie au travail auprès du Président et une référente qualité de vie au travail au niveau de la DHSET qui est arrivée début janvier.

- un travail a été réalisé en 2017 sur la mise en place d'un marché adapté pour pouvoir doter l'ensemble des personnels d'équipements de protection individuelle adaptés. En effet, il a été constaté un manque d'équipements de protection individuelle. Souvent, les conséquences d'un accident ou d'une maladie pourraient être réduites du fait de ces équipements de protection individuelle.

Concernant les actions de prévention 2018-2020, il s'agit d'un programme d'action qui est désormais pluriannuel. La volonté est de s'inscrire dans la durée. Beaucoup d'actions qui ont été conduites ces dernières années seront reconduites. Elles s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels. Il y a également des actions spécifiques à l'Université. 29 actions sont réparties selon 3 axes qui collent aux trois activités de la DHSET :

- la prévention des risques au sens large, plutôt des risques techniques ;
- la prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail ;
- la sureté (Vigipirate, ZRR...).

Le premier axe porte sur le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail. Un référentiel santé sécurité au travail pour les encadrants sera créé afin que chacun sache quelle est sa responsabilité et quelle peut être son action en matière d'hygiène et de sécurité.

Le deuxième axe concerne la formation des équipes d'encadrement par le biais de formations initiales et de formation continue. Des groupes d'échange et de pratique seront mis en place sur certains types de sujets

Le sous axe 3 concerne l'ensemble de la communauté de travail avec trois actions qui sont essentiellement des actions de communication : journées thématiques, Intranet, fiches pratiques. Des éléments concrets seront diffusés à l'ensemble du personnel pour pouvoir augmenter cette culture de prévention au sein de l'Etablissement.

Les chefs de service ont un impact fort dans la rédaction des documents unique d'évaluation des risques professionnels. Le souhait est de mettre en place un outil électronique qui permettrait un meilleur pilotage de la part des chefs de service de la prévention au sein de leur service.

Huit actions ont trait à différents types de risque, plutôt techniques, plutôt bâtimentaires, les risques psychosociaux, les problématiques de sureté.

L'axe 2 a trait à renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales en matière d'hygiène et de sécurité. Au niveau des CHSCT, des groupes de travail issus du CHSCT seront mis en place afin de travailler sur l'organisation des visites, sur le retour des visites, sur les liens avec les autres instances.

Afin que le CHSCT fonctionne au mieux, des actions de formation destinées à tous les acteurs du CHSCT seront consolidées, qu'ils soient représentants du personnel ou représentants de l'administration.

Pour les acteurs de prévention, les actions de formation seront perpétuées. L'animation des autres réseaux de prévention qui sont aussi des acteurs importants sera renforcée : les Personnes Compétentes en Protection, les sauveteurs secouristes, les référents sureté.

Au niveau du service médecine de prévention, un travail important sera à réaliser sur la fiche individuelle d'exposition puisqu'il y a beaucoup de documents différents selon les cotutelles. Il convient d'essayer de se mettre d'accord avec elles et avec les médecins de prévention de ces dernières pour pouvoir faire un outil commun et valable pour l'ensemble du personnel.

Dans le cadre du troisième axe, axe demandé dans les orientations stratégiques du Ministère, un référentiel qualité sera établi. Une procédure sera rédigée en matière de conduite de changement organisationnel et précisera les points à ne pas oublier en matière de prévention des risques. Le pendant sera également réalisé pour la question des constructions, réaménagements, afin que chaque service concerné puisse avoir une feuille de route sur ce qu'il est bon de ne pas oublier en matière de réorganisation.

Mme TRICHET remercie **M. VILLEPREUX** pour cette présentation et pour ce travail très important pour le bon fonctionnement de l'Etablissement. Il y a 29 actions présentées mais sûrement beaucoup d'autres qui sont menées, qui ne sont pas visibles aujourd'hui, mais qui sont importantes, notamment des actions pour essayer de comprendre les pratiques pour les laboratoires de niveau de sécurité L3.

Le mot amiante n'apparaissait pas du tout dans le bilan. Elle se félicite de le voir inclus dans le programme annuel pour 2019. Il faut un plan d'action, de dialogue avec les personnels. Quand il y a des travaux qui ne sont pas sécurisés, certains plus sensibles que d'autres sûrement rentrent dans un stress psychosocial qu'il ne faut pas négliger. Il ne faut pas les accuser de harcèlement.

M. POUZAINT rappelle que les CHSCT sont mis en place depuis un certain temps. Ces instances sont réglementaires. Dans un premier temps, il y avait 7 CHSCT locaux et 1 CHSCT central. Il y a eu une reconfiguration avec la diminution du nombre de CHSCT locaux et le maintien du CHSCT central. En tant qu'organisation syndicale, puisqu'ils sont les seuls à siéger avec voix délibérative, ils constatent que le fonctionnement n'est pas facile. La position des représentants des organisations syndicales et la position de l'administration ne sont pas de même nature au sein du CHSCT. Les décisions sont votées par les représentants du personnel et ensuite mises en œuvre partiellement par l'administration. De manière récurrente, ils ont des difficultés à mettre en place une véritable politique de prévention des risques professionnels au sein de l'Etablissement, en utilisant les CHSCT comme outil. Ils voudraient de manière assez solennelle dire qu'ils ont des difficultés à faire fonctionner les CHSCT et à faire en sorte que les CHSCT puissent mettre en œuvre concrètement un certain nombre d'actions qui font partie du rôle du CHSCT. Au niveau des entreprises, les instances de représentation du personnel ont été fusionnées. **M. POUZAINT** rappelle l'importance pour eux des CHSCT. L'action de l'administration de l'Université n'est pas tout à fait au niveau de ce qu'ils sont en droit d'attendre.

La question des équipements de protection individuelle concerne les personnels. Il faut que les responsables de service soient vigilants par rapport à ces éléments-là. Cette question ne concerne pas que les personnels, elle concerne aussi les étudiants. S'il prend un exemple concret au niveau de l'IUT, dans certains départements est imposé aux étudiants le port des équipements de protection individuelle et dans d'autres non. Cela lui paraît complètement anachronique. Quand on va dans une entreprise, il y a un plan de prévention. Des documents

sont distribués aux visiteurs. Il y a une obligation pour les visiteurs de prendre des chaussures de sécurité, des bouchons d'oreille etc. C'est un élément très important.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques est un document de prévention. Le faible pourcentage de mise à jour (58 %) n'est pas satisfaisant. Derrière ce chiffre, cela signifie qu'il n'y a pas le bon investissement au sein des Composantes pour pouvoir mettre à jour ce document qui est un document fondamental. L'État a imposé un certain nombre de règles aux entreprises privées et il n'est pas en situation d'imposer ses règles dans ses propres services. La prévention est une action quotidienne.

LE PRESIDENT pense que les choses pourraient vraiment être améliorées en changeant certains éléments de philosophie. Ce n'est pas parce qu'ils travaillent ensemble, qu'ils font un ordre du jour ensemble, qu'ils anticipent les points ensemble, que chacun n'est pas à sa place. Il y a eu des évolutions en fonction des secrétaires de ces instances. Il y a eu des grosses accélérations, des freins. Ce n'est pas parce qu'ils travaillent ensemble qu'il y a collusion. Chacun est à sa place. C'est la philosophie d'ensemble.

Mme TEXIER tient à rappeler qu'il y a une vraie montée en compétence de la DHSET depuis qu'elle a été créée. Lors des CHSCT, systématiquement, l'administration travaille sur la construction d'outils partagés qui permettent justement de pouvoir travailler en lien avec les représentants CHSCT de l'ensemble des sites et du CHSCT d'Établissement. **Mme TEXIER** rappelle le rôle de l'administration qui doit être garante d'un examen objectif dans la gestion de situations qui ne sont par définition pas objectives. C'est un exercice qui n'est pas facile et qui peut amener parfois à penser que l'administration a une approche froide des situations ou distanciée. Cette distance est pour autant essentielle pour parvenir à des résolutions justes des situations.

Mme SAMI est interpellée par ce qu'elle vient d'entendre. Il y a de très grosses difficultés des membres élus du CHSCT à se faire entendre et à faire vivre le CHSCT comme il devrait vivre. C'est quelque chose qui revient de façon récurrente, dans un certain nombre de CHSCT. Elle rappelle que le premier secrétaire du CHSCT central a démissionné, que récemment le secrétaire et la secrétaire adjointe ont également démissionné. Elle serait curieuse de savoir le nombre de jours d'arrêt du secrétaire et de la secrétaire adjointe du CHSCT. Ce sont des arrêts dus aux difficultés, à la charge extrêmement importante du travail du CHSCT central. Le travail du CHSCT est très lourd. Ils sont confrontés à des difficultés des collègues qui sont très importantes. Par conséquent, ils sont eux-mêmes en difficulté. C'est quelque chose qu'il faut entendre.

La demande d'expertise consécutive à l'installation de la NUN et aux restructurations qui sont liées a mis un an avant d'aboutir. La première demande a été faite en mars 2017 par **M. MOURTON**. La demande a été acceptée lorsqu'elle a été faite pour la troisième fois en mars 2018.

Mme SAMI pense qu'il est quand même important de tenir compte du rôle des CHSCT aussi bien au niveau central qu'au niveau des sites. Il faut qu'ils interviennent en amont justement pour pouvoir vraiment parler de prévention. Pour avoir suivi des cas précis, elle ne peut pas dire que la prévention a été très efficace. Elle ne dit pas que les efforts nécessaires n'ont pas été faits mais ça a mis beaucoup de temps et les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes du point de vue des personnels.

LE PRESIDENT souligne que lorsque **M. MOURTON** était secrétaire du CHSCT, c'était une situation de respect du positionnement des uns des autres, de leurs engagements, une situation de coconstruction, de partage, d'échanges, ce qui a permis d'avancer réellement. Il voudrait retrouver ce type de solutions. La démission des uns et des autres, c'est toujours un échec, peut-être collectif mais aussi personnel. Chacun a le droit de considérer que les engagements qui ont été pris sont difficiles à tenir. Il n'y a aucun problème, aucune ambiguïté là-dessus.

Mme SAMI considère que ces démissions interpellent.

LE PRESIDENT souligne qu'une démission, c'est aussi un jeu politique. Au-delà des situations personnelles que l'on peut parfaitement comprendre, il veut pouvoir dialoguer, échanger le plus possible. Des postures de défiance de principe ne font pas avancer les choses.

M. POUZAINT pense que tout le monde a compris entre les lignes dans la première partie de son intervention que le fonctionnement actuel des CHSCT ne convient pas à l'ensemble des organisations syndicales, pas uniquement le SGEN-CFDT. **M. MOURTON** a été secrétaire du CHSCT central pendant un certain temps. Il a ensuite démissionné. **M. POUZAINT** pense que ce n'est pas une question de personne. Les relations entre les délégués du personnel et l'administration posent problème. Le fonctionnement du CHSCT central et des CHSCT de site ne leur convient pas. Il faut écouter. Ils ont eu l'occasion de leur dire en délégation. Ils le disent de manière un peu plus solennelle en Conseil d'Administration. C'est un problème culturel. Il faut que les

acteurs s'approprient les nouvelles institutions. La balle est dans le camp des organisations syndicales, mais elle est aussi dans le camp de l'administration.

Mme DRONNEAU confirme qu'à l'UNSA EDUCATION ils ont le même diagnostic sur le fonctionnement des CHSCT à l'Université. Elle n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a de telles difficultés et finalement même du mal être pour les représentants qui siègent aux CHSCT, ce qui est paradoxal. Ils ne se sentent pas entendus, écoutés. C'est aussi un problème de fond sur le dialogue social. Les représentants du personnel ont le sentiment que c'est par obligation qu'ils sont consultés.

LE PRESIDENT souhaite vraiment améliorer ce dialogue, très clairement. Il a proposé lorsqu'ils se sont rencontrés de travailler sur ce sujet parce que s'il y a malaise, il l'entend. C'est réciproque. Quand il a une expression qui se résume à : « la loi dite que » et qu'il n'y a aucune proposition derrière, il pense que le dialogue n'est pas nourri. C'est cela qu'il faut améliorer. Il souhaite vraiment qu'il y ait un marquage fort sur le dialogue et qu'il soit amélioré. La culture de la prévention, de l'évaluation de la pertinence de ce que l'on met en place, on ne peut pas dire que ce soit une spécificité nationale. On ne sait pas la faire. En aucun cas, on ne met dans les lois et dans les réglementations intrinsèquement et au début le mode d'évaluation de la pertinence de ce qui est mis en place. Il y a effectivement un élément culturel à lever, au-delà du travail remarquable qui est fait par la DHSET, pour avancer, pas à pas, progresser ensemble.

M. MENUET fait partie des très vieux qui ont connu le CHSCT dans le privé en 1982 lors de leur mise en place. Il considère que c'était plus en avance qu'aujourd'hui à l'Université. A chaque fois que le CHSCT de l'Université a pris une décision unanime, il n'en a jamais été tenu compte. Aujourd'hui, les élus du CHSCT se demandent à quoi ils servent. Il demande comment ça se fait qu'à chaque fois que l'on met en place un plan de prévention, on ne s'occupe pas de ce qui s'est passé l'année précédente, notamment en matière d'accidents. Il y a des choses totalement dissociées. Ce n'est pas une nouveauté. Les élus dont il fait partie sont complètement démotivés. Ils ne servent à rien. Ils vont arrêter de siéger si ça continue. Ils ont perdu la motivation pour certains. Le cahier de registre, cela fait 3-4 ans qu'ils disent qu'il faudrait peut-être le doubler avec une déclaration sur Internet. Tout le monde a vanté les mérites du secrétaire. C'est quelqu'un qui faisait bien son travail. Cette personne avait un dossier d'avancement que personne n'avait. Pourtant, c'est une personne arrivée à l'Université depuis 6 mois qui est passée devant lui. L'administration doit elle aussi balayer devant sa porte.

LE PRESIDENT souligne qu'il faut être cohérent avec ce qu'on vote. Par exemple, la Charte du bon usage des mails a été approuvée à l'unanimité. Pourtant, il a vu par exemple un mail qui a été envoyé à 00h06. Il faut une cohérence d'ensemble avec les éléments que l'on peut décider et voter.

M. BIAIS souligne que c'est facile de parler de l'administration mais il faudrait être un peu plus précis parce que les CHSCT de site sont présidés par des Doyens avec une administration en appui qui relève de la proximité. Quand on parlera de la subsidiarité dans le cas de la NUN, il faudra aussi se reposer la question des responsabilités des uns et des autres. Il est assez preneur d'une réunion avec les représentants du personnel pour préciser les difficultés et pouvoir, avec la DHSET et l'équipe présidentielle, leur apporter des éléments d'amélioration. Il les invite à relire les dossiers de présentation avant 2012 et à voir ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Il félicite et il remercie les équipes parce qu'il y a eu une nette amélioration des dossiers présentés à la fois au CTE et au CHSCT. On peut toujours faire mieux. Le CHSCT, c'est un peu différent que le CTE, parce que le CHSCT par nature remonte toutes les difficultés de l'Etablissement et tous les malaises de l'Etablissement, qu'ils soient collectifs ou individuels. C'est une instance difficile, pas simplement à l'Université, dans tous les établissements, toutes les institutions qui ont un CHSCT. C'est une instance compliquée et difficile parce que tout ce qui remonte est par nature une situation de conflit, de tension. C'est une instance difficile pour les équipes qui la préparent et aussi pour les représentants des organisations syndicales. Il est prêt à avoir une réunion dédiée avec les équipes, la Vice-Présidente RH pour pouvoir poser à plat les difficultés et trouver des solutions ensemble. Il ne peut pas dire que la situation ne s'est pas améliorée. Il y a eu des progrès. Cependant, ce qui l'a entendu l'interpelle.

LE PRESIDENT les entend, les écoute. Il veut que la situation s'améliore, que le dialogue social soit mieux partagé et que ce soit un marqueur de l'Université cible.

Mme SAMI précise qu'il ne s'agit pas de **M. VILLEPREUX**, qu'il ne s'agit pas des personnes. Il s'agit de la façon dont fonctionnent les institutions. Il est important de le dire. Il ne s'agit pas de **M. BIAIS** non plus.

POINT 14. APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ACCREDITATION CERTIFICAT EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (APRES AVIS DE LA CFVU)

LE PRESIDENT indique que **M. AVERTY** est absent car il le remplace à une réunion au Rectorat.

M. BERNOUSSI indique que le Service Universitaire des Langues dispose de 12 certifications en 8 langues. Il y a une grande diversité des certifications. Le CLES est une certification accréditée par le MESRI. L'Etablissement dispose de cette accréditation depuis 2011. Il est demandé le renouvellement. C'est une certification en langue qui est ouverte à tous publics. Une fois obtenue, il n'y a pas de durée limitée. Au niveau de l'Université, elle est délivrée en anglais, espagnol, allemand, niveau B2.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le dossier d'accréditation Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur pour l'Université de Nantes, tel qu'annexé.

POINT 15. APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit de voter sur un principe parce que l'arrêté n'est toujours pas publié. Il s'agit du principe de répartition des droits universitaires. A partir de septembre 2018, le fonds de solidarité et de développement des initiatives (FSDIE) et la médecine universitaire ne sont plus intégrés dans les droits d'inscription mais ils feront l'objet d'un paiement distinct, dénommé Contribution Vie Etudiante et de Campus. Désormais, le Conseil d'Administration devra déterminer uniquement la part des droits de scolarité affecté au Service Commun de la Documentation. Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la reprise du montant minimum défini par l'arrêté ministériel à paraître fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Mme ARTEAUD demande, concernant la CVEC, comment la répartition va se mettre en place, notamment par rapport au SUAPS. Elle demande si les activités du SUAPS seront prises en compte dans la CVEC.

LE PRESIDENT répond, au regard des informations communiquées qui doivent encore être stabilisées, que la contribution de 41 € n'est pas à multiplier par le nombre d'étudiants puisque les boursiers et les étudiants étrangers sont exonérés. Sur ces 41€, 22 € seraient ciblés sur le FSDIE et sur la santé des étudiants. Les euros restants sont libres d'affectation pour l'Etablissement. Cette contribution, c'est l'équivalent d'un impôt. Ça n'est pas une adhésion. L'adhésion aux activités physiques et sportives est une adhésion. Elle n'est pas incluse. Ça n'est pas très clair puisque l'on parle d'activités sportives particulières. Il ne sait pas ce que c'est. Globalement, les étudiants payent moins que l'année dernière puisqu'ils ne payent plus la cotisation d'assurance maladie qui était de 205 euros. Pour les étudiants, c'est un coût moindre global. Pour les Etablissements, ça devait être des ressources supplémentaires même si l'on voit que de plus en plus, ça n'est pas tout à fait le cas.

Mme ARTEAUD souligne qu'effectivement ils ne payent plus la sécurité sociale étudiante. Par contre, ils payent les services qu'ils ne payaient pas auparavant comme le service de médecine universitaire.

LE PRESIDENT précise que c'était inclus dans les droits d'inscription. Le circuit est différent.

Mme ARTEAUD indique que les étudiants vont payer 168 € et qu'en plus ils vont payer la cotisation de 90€.

LE PRESIDENT précise que les étudiants payent moins. Les choses qui ont été citées sont incluses. Si l'on considère que parce que l'on paye cette contribution, on peut aller faire du sport, l'Etablissement ne sait pas faire. Il ne faut pas déséquilibrer les établissements. Cela n'est pas la manne attendue supplémentaire pour les établissements mais c'est plutôt positif pour les étudiants qui se retrouvent à avoir la même chose avec des droits d'inscriptions en baisse.

Mme OBLE demande si le montant de 168€ concerne l'inscription en L3 et en M1.

M. BERNOUSSI répond que c'est le montant pour l'inscription en licence. Le montant pour l'inscription en Master et Doctorat devrait être supérieur.

Mme ARTEAUD trouve aberrant de voter sur une hypothèse. Ce n'est pas un reproche contre l'Etablissement, c'est une remarque globale sur la gestion de la réforme de l'enseignement supérieur cette année. Par principe, elle va voter contre.

LE PRESIDENT pense que c'est une bonne chose pour les étudiants. Tous les ans, le Conseil d'Administration doit voter le principe car tous les éléments ne sont pas communiqués aux établissements.

M. GADOLLET considère que les étudiants ne paieront peut-être pas plus mais il votera contre car il est opposé à la création d'une taxe étudiante qui semble une usine à gaz tout à fait opaque.

Le Conseil d'Administration :

- approuve avec 25 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote la reprise du montant minimum affecté au service commun de la documentation défini par l'arrêté ministériel à paraître fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur ;
- autorise avec 25 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2018, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. en cas de circonstances exceptionnelles, le président de l'université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.

POINT 16 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES

M. BERNOUSSI rappelle que le Conseil d'Administration avait voté une dispense de paiement des droits universitaires pour les agents temporaires vacataires qui exercent à l'Université. Ce sont des doctorants qui n'ont pas d'autre emploi et qui font plus de 50h TD au sein de l'Université ou les doctorants qui soutiennent leur thèse en fin d'année avant décembre. Il s'agit d'approuver les modalités d'application, de telle sorte à pouvoir procéder au remboursement des doctorants.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote les modalités de remboursement des droits universitaires suivantes.

POINT 17 : APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE DU REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE LLSHS

M. BERNOUSSI indique que les projets ne sont pas au même état d'avancement. Les quatre projets présentés à ce Conseil d'Administration doivent bénéficier soit de fonds CPER, soit de fonds FEDER. Pour que l'Etablissement puisse solliciter ces fonds, il faut que le Conseil d'Administration se prononce.

Le premier projet concerne le réaménagement de la bibliothèque LLSHS. Le Projet porté par l'Université de Nantes dans le CPER était beaucoup plus ambitieux. Il concernait le réaménagement de toutes les bibliothèques, que l'on appelait à l'époque les BU de l'Erdre. La dotation du CPER n'était pas à la hauteur. L'Etablissement a obtenu 7 millions d'euros pour ce projet qui permet de se focaliser de façon beaucoup plus restrictive sur la bibliothèque Lettres qui a un certain nombre de locaux qui datent des années 60 avec une surface d'environ 6 000m², avec une structuration qui date de l'époque 60. Les salles ne sont plus adaptées aux nouveaux usages, ne sont plus propices au travail des étudiants qui souhaitent davantage travailler en groupe, disposer davantage de prises électriques pour travailler avec des ordinateurs. Le coût approximatif de l'opération est de 7 millions d'euros.

M. BEDOUT indique que les élus Bouge ton Campus saluent l'initiative de réaménagement de la Bibliothèque Universitaire de LLSHS. Toutefois, ils s'interrogent sur quelques problématiques inhérentes à un tel chantier. En effet, en période d'examen, les bibliothèques universitaires sont déjà surchargées. Le fait que l'une d'entre elle soit en chantier risque d'accentuer ce manque de places. Ils souhaitent savoir si des solutions sont envisagées pour pallier à cela durant la durée des travaux et si des espaces supplémentaires seront mis à disposition des étudiants.

M. KEROUANTON répond que le travail en site occupé et une problématique toujours très compliquée. Il y aura un phasage des travaux qui tient compte de l'année scolaire. Le public sera informé. Avec le chantier du Nouveau Tertre, ils ont l'habitude. Par contre, il n'y a pas de chantier sans nuisances. C'est un chantier avec une optimisation des nuisances. La BU ne sera pas fermée. De l'avis même de ceux qui ont vécu les travaux du Nouveau Tertre, il y a eu vraiment une attention de tous les instants pour que ça se passe au mieux.

Mme FLEURY-BAHI salue ce projet de modernisation de la BU LLSHS parce qu'il est indispensable qu'elle se modernise. Sans cette modernisation, elle risque de perdre en attractivité. Elle date des années 60, sans rénovation. Il faut qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux usages des étudiants, des enseignants-chercheurs. C'est une très bonne chose de proposer des espaces de mise à disposition des ressources numériques, qui permettent de travailler collectivement, des espaces de convivialité, de sociabilité.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport d'expertise pour le projet de réaménagement de la Bibliothèque Universitaire LLSHS, tel qu'annexé.

POINT 18 : APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE DE L'IUT DE NANTES SUR LE SITE DE LA LOMBARDERIE

M. BERNOUSSI souligne que c'est un grand projet d'envergure. Le département informatique de l'IUT de Nantes est logé actuellement dans le bâtiment Joffre avec le département GEA. C'est un beau bâtiment de l'extérieur mais pas de l'intérieur. En lien avec les collègues, le projet consiste à construire un bâtiment qui serait à l'intérieur de la Faculté des Sciences, mais très identifié. Ce projet a été travaillé avec les collègues du département d'informatique de l'IUT. Cette implantation s'explique en raison du lien avec le département informatique de la Faculté. Le souhait est de rapprocher formation, enseignement, recherche du même laboratoire. Le bâtiment serait construit à l'intérieur de la Faculté des Sciences. Ce bâtiment pourrait accueillir 450 étudiants, 33 postes de travail, avec une surface utile d'environ 2 500 m². Le budget prévisionnel de l'opération est de 9 millions d'euros dont 7 viendraient du CPER. Le reste est à la charge de l'Etablissement. L'objectif est d'ouvrir le bâtiment pour la rentrée 2021.

Mme SAMI s'interroge sur les infrastructures. Il y aura sur le site un bâtiment de plus avec 450 étudiants. Il y aura un amphithéâtre qui sera mutualisé de 250 étudiants. Il va y avoir besoin de plus de places au niveau du restaurant. Au niveau de la bibliothèque, la demande sera également plus forte. **Mme SAMI** demande s'il y a des choses qui sont prévues pour accueillir ce surplus, aussi bien en personnels qu'en étudiants.

Mme HUCHET répond, concernant l'amphithéâtre mutualisé, que c'est un sujet qui a été largement débattu avec le site, et notamment l'UFR Sciences. L'objectif est de ne pas construire un amphithéâtre de plus. Les études montrent que les amphithéâtres actuels peuvent accueillir les effectifs du Département informatique de l'IUT. L'amphithéâtre est mutualisé mais il n'est pas construit. Les amphithéâtres sont mutualisés à l'échelle du site.

Concernant la vie étudiante, il y a un groupe de travail de programmation sur ce thème de l'impact de ces étudiants supplémentaires. Aujourd'hui, elle croit qu'il est maintenu mais elle va le vérifier, un espace de documentation à destination de l'IUT. Par ailleurs, ils travaillent aussi avec le CROUS concernant l'impact sur le restaurant universitaire. Elle n'a pas eu d'alerte sur tous ces sujets même si ce sont des sujets sur lesquels ils travaillent évidemment.

M. LUPI rejoint ce que vient de dire **Mme SAMI**. Il pense qu'il faudra être vigilant sur l'organisation. Cela dit, il trouve que c'est une réelle opportunité de construire un bâtiment de l'IUT sur le site de la Faculté des Sciences pour le fonctionnement du laboratoire, en faisant en sorte que tous les collègues soient proches les uns les autres. C'est extrêmement important et foisonnant pour la recherche, surtout pour décroisonner, ce qui est un objectif de la Nouvelle Université à Nantes.

M. POUZAIN souhaite revenir à la genèse du projet. Un premier projet avait envisagé le rapprochement des deux départements informatiques et GEA sur le site de la Fleuriaye où sont installés les 5 départements secondaires. Il y aurait eu d'un point de vue fonctionnement de l'Etablissement et efficacité de cet Etablissement une vraie logique. Ça n'a pas été possible d'un point de vue politique mais aussi parce que le financement par le CPER n'a pas permis de dégager la possibilité d'acheter les mètres carrés pour construire et de construire les locaux pour les deux départements. En termes de fonctionnement opérationnel, ce sera un handicap d'avoir un établissement localisé sur trois sites, même s'il y a quelques points positifs. Cela aura une conséquence finan-

cière sur le budget de l'Etablissement. Il attend qu'on lui démonte le contraire. Quand on a un Etablissement qui est éclaté sur plusieurs sites, il y a des coûts induits supplémentaires. C'est un véritable problème, à court terme financièrement et à long terme sur le risque de démantèlement de l'Etablissement. Dans certains endroits, des départements ont été absorbés par des UFR. A terme, quand tous les membres du Conseil d'Administration ne seront plus au Conseil d'Administration mais que la vie aura continué, il y a un risque potentiel sur la permanence du projet de l'IUT de Nantes. C'est un plus d'avoir des locaux fonctionnels pour accueillir les étudiants mais c'est un réel moins sur le fonctionnement au jour le jour de l'Etablissement. Il n'y aura pas de différence en termes de politique d'Etablissement par rapport au fonctionnement actuel.

L'Université n'est pas la seule responsable de cet état de fait. Il va falloir que financièrement l'Université prenne en compte le fait que l'Etablissement IUT de Nantes soit trois sites.

Concernant les étudiants, bien évidemment les services associés doivent être intégrés. L'histoire leur a appris à être prudents. Il n'y avait pas de restaurant universitaire sur le site de la Fleuriaye pour démarrer. Les personnels et les étudiants se sont battus. Des salles ont été transformées pour créer, dans le cadre de la deuxième tranche sur le site de la Fleuriaye, un restaurant d'une capacité suffisante pour accueillir les étudiants décemment. Ce point-là est un point important. Ce qu'il a entendu ne le tranquillise pas. Il faut que la réponse soit là le jour où les étudiants vont arriver, pas 2 ou 3 ans après.

LE PRESIDENT souligne qu'ils ont dit qu'ils partagent le fait de se soucier de ces éléments-là. Il précise que l'Etablissement, c'est l'Université, ce n'est pas l'IUT. L'Etablissement assume ses responsabilités en termes de soutien à ses composantes qui sont sur plusieurs sites. Il tient à l'unité de l'Etablissement.

M. POUZAIN rectifie, l'Etablissement c'est l'Université. L'Etablissement Université doit prendre ses responsabilités par rapport au fonctionnement de la Composante qui sera sur trois sites.

LE PRESIDENT souligne que c'est déjà le cas aujourd'hui. Si on était sur une Composante monosite qui allait sur trois sites, il comprendrait. L'IUT est déjà sur plusieurs sites. Il pense aujourd'hui que jamais l'Université n'accepterait de se voir imposer un site à Carquefou. L'Etablissement doit être maître de son patrimoine, de la localisation. A Carquefou, les moyens pour les étudiants de s'y rendre ne sont toujours pas au rendez-vous, et ce depuis 1990. On ne serait pas dans cette situation aujourd'hui si l'Etablissement avait su s'imposer en 1990 et se faire respecter.

M. KEROUANTON précise qu'il y a des économies fonctionnelles très importantes. Les surfaces baissent de 7 000 m², les frais de fonctionnement baissent de 200 000 euros. Il rappelle qu'il y a eu 55 % de baisse des crédits Etat entre les deux CPER. Cette mutualisation des espaces va permettre des économies plus que significatives et vraiment fondamentales pour l'équilibre financier de l'Etablissement.

M. BROCHARD précise qu'eux aussi ont été alertés sur l'impact de ce projet au niveau du CROUS et du parking. Il demande où sera repositionné le parking à droite du bâtiment Isomer. La question est réelle et les personnels qui sont actuellement au bâtiment Isomer s'interrogent beaucoup sur ce point.

Concernant l'amphithéâtre mutualisé, il est assez étonné de la réponse puisque les éléments qu'il a eus auprès des emplois du temps lui faisaient penser que ça ne serait pas simple de mutualiser les amphithéâtres. Si aujourd'hui c'est possible, en 2021 avec l'augmentation des effectifs, ça le sera beaucoup moins. Il aimerait bien savoir exactement comment le calcul a été fait pour dire qu'en 2021 les amphithéâtres de l'UFR Sciences seront toujours mutualisables et permettront d'accueillir les étudiants.

Mme HUCHET DU GUERMEUR répond que c'est un sujet de débat entre l'UFR Sciences et les techniciens, en particulier de programmation. C'est un débat qui ne concerne pas exclusivement l'UFR Sciences. D'une manière générale, quand ils calibrent les opérations, ils se basent sur des chiffres théoriques d'heures dispensées. Les amphithéâtres sont utilisés mais pas de manière très optimisée. Ils peuvent être utilisés pour des plus petits groupes que les cohortes qu'ils pourraient accueillir. Cela nécessite une réflexion à l'échelle du site. Il y a des modifications aussi à prévoir dans les années à venir sur ce site-là concernant la taille des groupes. Il y a des modifications dans les usages pédagogiques. C'est un sujet qui est en perpétuel questionnement. En tout cas, les données théoriques montrent qu'il n'y a pas de difficultés à pouvoir mutualiser ces amphithéâtres. Malgré tout, pour rassurer la Composante, ils ont commandé une étude de programmation spécifique sur les surfaces d'enseignement à l'échelle du site afin de pouvoir rassurer les usagers.

M. BIAIS apporte quelques éléments complémentaires par rapport à l'éclatement sur 3 sites de l'IUT. Si on raisonne à l'échelle de l'Etablissement, le schéma directeur vise à densifier les campus existants. La fermeture

de Joffre mais aussi celle de Gavy à Saint-Nazaire visent justement à densifier, à conforter les campus, en l'occurrence Lombarderie à Nantes et Inlex à Saint-Nazaire.

Par rapport au risque de dilution de l'IUT en tant qu'entité, ils ont beaucoup travaillé avec les représentants de l'IUT sur ce dossier. Pour garantir une certaine visibilité au Département Informatique, l'Etablissement va rajouter deux millions d'euros à l'opération, au-delà des seuls crédits du CPER. C'est un effort de l'Etablissement pour garantir à l'IUT une certaine visibilité au sein du Campus.

M. CHENE demande ce que vont devenir des bâtiments sur Joffre.

LE PRESIDENT répond que c'est le débat qu'ils auront sur le volet patrimonial, en fin d'année 2018.

Mme SAMI avoue que les explications qui lui sont données lui semblent inquiétantes. Elle veut bien entendre que des calculs théoriques ont été réalisés. Cependant, sur le terrain, depuis 2-3 ans, l'occupation des salles et des amphithéâtres est vraiment problématique au niveau de l'UFR. Elle aimerait bien savoir si l'avis des personnels qui gèrent les emplois du temps a été sollicité. Il y a déjà de gros problèmes pour pouvoir placer tous les enseignements. Effectivement, on peut dire il y a tant d'amphithéâtres avec telle capacité. Cependant, s'il n'y a pas de salle où mettre par exemple 100 personnes, il faut bien utiliser un amphithéâtre.

Elle est d'accord avec ce que dit **M. POUZAIN** sur le fait que les études relatives à la restauration, à la bibliothèque, aux salles doivent être réalisées en amont. Elle ne voit pas comment on peut rajouter 450 étudiants de plus. Elle aimerait bien avoir l'avis de Doyenne de l'UFR Sciences, présente à ce Conseil d'Administration.

M. KEROUANTON est très étonné que **Mme SAMI** refuse un calcul théorique. Depuis 6 ans qu'ils travaillent et qu'ils montent en compétence autour de la Direction du Patrimoine, toutes leurs études de programmation se sont révélées exactes, en particulier sur le Nouveau Tertre avec un site mutualisé à maxima. Pour l'instant, il n'est pas inquiet sur cette problématique de relation entre la théorie et la pratique. C'est un travail très complexe, extrêmement fin, extrêmement rigoureux. Le travail sur le schéma directeur Lombarderie est fait depuis longtemps. Ils sont parfaitement conscients par exemple qu'il va y avoir un nombre d'heures un peu supérieur en raison du passage aux 3 ans des IUT. Ils travaillent travaille sans arrêt là-dessus. Ils reviennent parfois sur certains calculs parce que les choses évoluent. **M. KEROUANTON** fait une entière confiance à la Direction du Patrimoine et aux équipes de programmation pour proposer les meilleures solutions possibles.

Mme GAUTHIER pense que le problème des amphithéâtres sera un problème important qui a été longuement discuté. Le problème concerne les plages horaires. Les amphithéâtres sont souvent utilisés le matin préférentiellement et sont aussi utilisés pour pallier au manque d'autres salles. Ils sont très heureux d'accueillir leurs collègues de l'IUT, mais ils ont cru comprendre que s'il y avait mutualisation d'amphithéâtre avec l'IUT, il n'y aura pas en revanche mutualisation des salles de TD de l'IUT. C'est ce qui lui a été rapporté plusieurs fois. Il y a effectivement des plages où les amphithéâtres ne sont pas utilisés, en raison essentiellement des stages des étudiants. Or, les étudiants de l'IUT seront également en stage. Il y a une tension extrême des amphithéâtres, notamment sur le premier semestre et au début du second semestre.

M. BRUNAT se félicite de ce projet, notamment pour les étudiants en situation de handicap. Le bâtiment Joffre est très vétuste. L'accessibilité est en-deçà parfois de la dignité. Il pense que les étudiants seront mieux accueillis.

LE PRESIDENT entend les remarques. Il continue à faire entière confiance aux services pour faire au mieux. Ils ont prouvé leurs compétences et leur professionnalisme.

Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour, 3 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département informatique de l'IUT de Nantes sur le site de la Lombarderie, tel qu'annexé.

POINT 19 : APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU 6EME ETAGE ET DES 3EME ET 4EME PARTIELS DE L'IRS-UN

M. BERNOUSSI souligne que les deux projets suivants vont solliciter le FEDER. En raison de la construction de l'IRS 2 Nantes Biotech, il y a un regroupement d'un certain nombre d'équipements, ce qui a permis de libérer de la place à l'IRS 1. L'idée est de réaménager ces espaces qui sont importants (951m² disponibles au 3^{ème} et 4^{ème} étage) pour accueillir un certain nombre de plates-formes.

Mme SCHLAEPPI précise que l'Etablissement ne recourait pas au FEDER sur des projets qui n'étaient pas de très gros projets. Elle voudrait remercier les équipes administratives qui ont travaillé parce que ce sont des projets très lourds à monter. Il y a vraiment une instruction qui est longue et complexe. C'est une vraie charge en plus pour les équipes, pour autant c'est ce qui permet de monter ces projets qui sont en effet peut-être moins ambitieux, moins structurants que les projets qui ont été présentés juste avant mais qui pour autant restent indispensables.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le projet de réaménagement du 6^{ème} étage et des 3^{èmes} et 4^{èmes} partiels de l'IRS-UN, tel qu'annexé.

POINT 20 : APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU 3EME ETAGE DE LA FACULTE DE MEDECINE POUR L'UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE 1238

M. BERNOUSSI souligne que ce projet est un projet très important pour les collègues chercheurs de cet UMR qui dispose d'une surface d'environ 800 m² mais dont les locaux ne sont pas fonctionnels, les réseaux ne sont pas conformes. Ils se situent juste à côté du laboratoire d'anatomie. Il y a une forte odeur de formol. Il s'agit de profiter de l'espace qui se libère au niveau de l'IGH de médecine et de réaménager de nouveaux locaux pour installer l'UMR dans un cadre conforme, dans un meilleur environnement de travail. Le FEDER est sollicité.

M. BIAIS souligne qu'il y a des projets où l'Etablissement est bien seul pour régler les problématiques d'environnement et de conditions de travail. C'est un exemple. C'est une UMR mais c'est quand même l'Université qui est en première ligne et qui assume toute l'opération.

Mme TRICHET remercie l'Université pour ce projet de réaménagement. C'est un exemple d'engagement vers des unités qui sont de petite taille, qui ne font pas le poids au moment des discussions par exemple de réaménagement du 6^{ème} étage de l'IRS1. C'est une démarche importante de l'Université pour faire comprendre qu'il y a une solidarité vis-à-vis des plus petites équipes qui sont reconnues pour la qualité de leur travail. Dans le rapport annuel, cette équipe apparaît deux fois, pour une publication de haut niveau et aussi pour des projets européens. C'est un message important. Il y a des jeunes équipes avec des chercheurs nouvellement recrutés encore cette année qui vont être très sensibles à cet engagement de l'Université. Ils ont été en difficulté avec leurs autres tutelles pour leur faire prendre en compte des éléments de qualité de vie au travail comme l'installation de la climatisation dans les bureaux où les températures sont très basses l'hiver et très élevées l'été. **Mme TRICHET** remercie l'Etablissement pour cet effort.

Mme SAMI salue l'effort de l'Université et aimerait bien connaître les autres tutelles dont il est question.

Mme TRICHET précise qu'à l'origine, le montant de ce projet globalisé est de 500 000 euros. Il avait été demandé seulement 10% de participation à l'INSERM, soit 50 000 euros. L'INSERM ne versera pas 50 000 euros mais il faut aussi savoir que pour l'INSERM, en région, ce n'est pas facile de justifier au niveau national un investissement immobilier. Leur cœur de métier, c'est faire progresser la thérapie, la recherche. Ils ont fini par suivre, mais ça a été un long travail de négociation. Depuis un an, il y a un vrai dialogue avec la Direction des Programmes et des Affaires Industrielles, avec les chercheurs qui n'est pas toujours facile mais qui s'organise, avec des pauses, des progressions. Ce sont des situations de dialogue qui sont courageuses à mener.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le projet de réaménagement du 3^{ème} étage de la Faculté de Médecine pour l'Unité Mixte de Recherche 1238, tel qu'annexé.

POINT 21 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

M. BERNOUSSI indique que les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018.

Le comité électoral consultatif s'est réuni une première fois le lundi 16 avril afin d'examiner les dispositions à proposer à l'avis du CTE du 15 mai et à l'approbation du CA du 29 juin. Ces dispositions concernent :

- Les modalités du scrutin aux élections du CTE ;
 - Les modalités du scrutin aux élections de la CCPANT et le fonctionnement de la CCPANT ;
- CTE et CCPANT

Ces dispositions ont recueilli un avis favorable unanime du Comité Technique d'Etablissement.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote :

- **les modalités d'organisation de l'élection au CTE et de la CCPANT ;**
- **la modification de l'arrêté du Président de l'Université de Nantes instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'Université de Nantes ;**
- **la modification des statuts de l'Université de Nantes.**

POINT 22 : ÉLECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL DE SERVICE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES (SUL)

M. BEDOUT indique qu'il souhaite candidater.

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, M. Nolwenn BEDOUT, représentant des étudiants au Conseil de service du Service Universitaires des Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 31 ;

Abstention : 0 ;

31 voix pour M. Nolwenn BEDOUT

POINT 23 : PROJET DE LA NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL "GOUVERNANCE"

M. BERNOUSSI indique qu'il y a un représentant étudiant au Conseil d'Administration au sein de ce groupe de travail. Suite aux dernières élections étudiantes, il convient de désigner un nouveau représentant.

M. BEDOUT indique que **M. CHOQUET** souhaite se présenter.

Mme ARTEAUD souhaite se présenter également.

LE PRESIDENT propose de retenir les deux candidatures.

Le Conseil d'Administration élit au premier tour avec 31 voix :

- **Mme Nolwenn ARTEAUD**
- **M. Carl CHOQUET**

POINT 24 : APPROBATION DE TARIFS

Mme OBLE a quelques interrogations. Il y a un diplôme universitaire (DU) parodontologie à 9 000 euros, ce qui lui paraît assez cher. Il y a de l'enseignement à distance sur auditeur en formation continue à 4 900 €. Pour de la formation à distance, cela l'interpelle. Elle demande si la licence professionnelle est forcément une licence en alternance.

M. BERNOUSSI répond que oui. Par ailleurs, les DU sont définis sur un coût complet. L'Etablissement a un modèle de calcul de coût complet. Le tarif correspond au coût de la formation.

Mme OBLE souligne qu'il y a des DU à 1 000 euros, d'autres à 5 000 euros, mais elle considère que 9 000 euros c'est beaucoup.

M. BERNOUSSI précise que c'est en fonction du matériel utilisé.

LE PRESIDENT ajoute que la parodontologie est fort dispendieuse en termes d'apprentissage. Il y a une partie chirurgicale qui se fait souvent d'abord sur des têtes d'animaux morts récupérés aux abattoirs. Il y a toute une partie clinique qui est incluse dans ce DU. Ce tarif lui paraît plus que fondé.

Mme OBLE considère que les formations à distance sont censées justement avoir des coûts moins élevés.

LE PRESIDENT souligne que la formation à distance, ce n'est pas diminuer les coûts. Il y a un suivi individualisé, des outils. Aucune université qui s'est lancée dans l'enseignement à distance n'a réalisé une baisse de coûts. Il y a peut-être des recettes supplémentaires mais pas de baisse des coûts, au contraire.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour, 2 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote les tarifs.

POINT 25. RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. BERNOUSSI indique qu'il y a une remise gracieuse pour un étudiant qui n'a pas pu payer la totalité de sa formation et pour lequel **LE PRESIDENT** a arbitré pour une remise gracieuse.

POINT 26. QUESTIONS DIVERSES

Mme ARTEAUD voudrait avoir des précisions sur la manière dont va s'appliquer la modification de l'arrêté de licence à l'Université de Nantes.

LE PRESIDENT répond qu'ils n'ont pas d'informations parce qu'ils n'ont pas l'arrêté. Ils ne vont pas se positionner sur quelque chose qui est en travail aujourd'hui.

LE PRESIDENT lève la séance à 12h10.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation
Le 1^{er} Vice - Président


Mohamed BERNOUSSI